

DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS

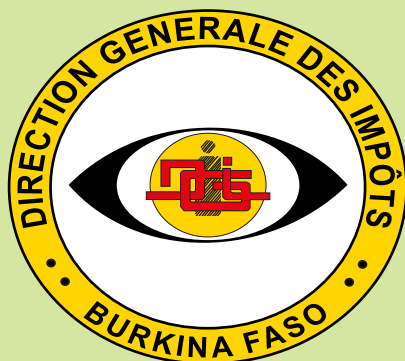


TABLEAU DE BORD STATISTIQUE DES IMPÔTS 2021



DECEMBRE 2022



TABLEAU DE BORD STATISTIQUE DES IMPÔTS 2021

AVANT PROPOS



La Direction générale des impôts (DGI) s'est engagée à améliorer le système d'informations statistiques dans le domaine fiscal, à travers l'élaboration d'un annuaire statistique des impôts (ASI), en vue de contribuer à une meilleure prise de décisions et de faciliter l'accès des utilisateurs à des statistiques fiscales de qualité.

Pour faciliter la compréhension des utilisateurs, il est élaboré un tableau de bord statistique des impôts (TBSI) à partir des données de l'annuaire statistique des impôts sur la période référentielle de 2012 à 2021.

Ce document fait ressortir les grandes tendances de l'évolution de l'exécution du budget de l'Etat et de celui des collectivités territoriales sur la même période en termes de collecte des impôts et taxes, ainsi qu'une analyse descriptive et explicative de certains tableaux contenus dans l'ASI. Plusieurs indicateurs y sont analysés, notamment le taux réalisation en matière de recettes, le taux d'accroissement annuel moyen des prévisions et des recouvrements, les variations relatives et absolues, le poids moyen d'un régime, d'une nature d'impôt, d'une unité de recouvrement et tout autre indicateur jugé important sur la période couverte par l'ASI.

Après d'énormes efforts consentis, je me réjouis de la production de ce tableau de bord statistique 2021 et j'adresse mes sincères remerciements à l'ensemble des acteurs qui n'ont ménagé aucun effort pour l'élaboration du présent document. Je remercie particulièrement le Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest (PHASAO) pour son accompagnement financier.

Cette première édition n'a pas la prétention d'avoir cerné l'intégralité des domaines d'analyse et des indicateurs, mais constitue une ébauche pouvant permettre de conduire des analyses plus approfondies en fonction des centres d'intérêts. J'exhorte donc l'ensemble des structures à s'en approprier et à travailler continuellement à garantir la qualité des données relevant de leur domaine respectif. Ma direction accueillera avec grand intérêt toutes les critiques, observations et suggestions pouvant contribuer à l'amélioration des éditions futures.

Le Directeur général des impôts

Daouda KIRAKOYA
Officier de l'Ordre de l'Etalon

TABLE DE MATIERE

AVANT PROPOS.....	1
TABLE DE MATIERE.....	3
LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES GRAPHIQUES.....	4
SIGLE ET ABREVIATIONS.....	5
RESUME EXECUTIF.....	6
INTRODUCTION.....	7
RESSOURCE HUMAINE DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS.....	8
I.1. Personnel de la Direction générale des impôts.....	9
GESTION DU PORTEFEUILLE.....	12
II.1. Analyse du portefeuille.....	13
II.2. Analyse des contribuables assujettis par impôts.....	16
EMISSIONS.....	18
III.1. Analyse des émissions au titre du budget de l'Etat.....	19
III.2. Analyse des émissions au titre du budget des collectivités territoriales.....	20
III.3. Analyse des impôts leaders.....	22
PREVISIONS DE RECETTES.....	24
IV.1. Analyse des prévisions au titre du budget de l'Etat.....	25
IV.2. Analyse des prévisions au titre du budget des collectivités territoriales.....	26
REALISATIONS.....	28
V.1. Analyse des réalisations au titre du budget de l'Etat.....	29
V.2. Analyse des réalisations au titre du budget des collectivités territoriales.....	30
V.3. Analyse des impôts leaders.....	32
V.4. Analyse de la contribution de quelques sous-secteurs d'activités spécifiques dans la mobilisation des recettes.....	33
AUTRES STATISTIQUES.....	35
VI.1. Analyse de l'utilisation de eSINTAX et de la facture normalisée.....	36
VI.2. Analyse des services rendus aux usagers.....	38
CONCLUSION.....	41
GLOSSAIRE.....	42

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :Évolution du portefeuille des UR de 2012 à 2021.....	14
Tableau 2:Répartition des assujettis par structure et selon le type d'impôts en 2021 (%).....	15
Tableau 3:Evolution des taux de variations des budgets de l'Etat et des collectivités territoriales(%).....	27
Tableau 4:Evolution du taux de variation des réalisations des budgets de l'Etat et des collectivités territoriales (%).....	31
Tableau 5: Evolution du taux de réalisation des budgets de l'Etat et des collectivités territoriales (%).....	31
Tableau 6 : Evolution de la contribution des sous-secteurs d'activités spécifiques dans les recettes de la DGI (%).....	34
Tableau 7 : Nombre et montant des télédéclarations et télépaiement.....	37
Tableau 8 : Nombre de contribuables ayant télédéclarés et télépayés par impôts.....	37

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1:Evolution par catégorie.....	10
Graphique 2:Répartition du personnel par genre et par catégorie en 2021.....	10
Graphique 3:Distribution par sexe et âge du personnel en 2021.....	10
Graphique 4:Evolution de la proportion des femmes de la DGI.....	10
Graphique 5:Répartition du personnel par région en 2021.....	11
Graphique 6:Evolution de l'effectif du personnel de 2012 à 2021.....	11
Graphique 7:Evolution de l'effectif du personnel de 2012 à 2021 des tranches d'ancienneté de 14 ans au plus et de plus de 30 ans.....	11
Graphique 8:Évolution de l'effectif des contribuables personnes physiques selon le sexe.....	14
Graphique 9:Évolution du portefeuille selon le type de personnes sur la période.....	14
Graphique 10:Répartition des contribuables par région.....	15
Graphique 11:: Évolution de l'effectif des contribuables par régime.....	15
Graphique 12:: proportion des assujettis par type d'impôts (%).....	15
Graphique 13:Evolution du nombre de contribuables assujettis à l'IS, l'IUTS, l'IBICA, l'IBNC et la TVA.....	17
Graphique 14:Evolution des émissions du budget de l'Etat (en milliards de FCFA).....	22
Graphique 15:Répartition des émissions par origine en 2021.....	22
Graphique 16:Evolution des émissions du budget des collectivités territoriales (en milliards de FCFA).....	22
Graphique 17:Evolution de la patente (en milliards de FCFA).....	22
Graphique 18:Evolution de la part contributive des impôts leaders (en milliards de FCFA).....	23
Graphique 19:Evolution des prévisions du budget de l'Etat (en milliards de FCFA).....	27
Graphique 20:Evolution des prévisions du budget des collectivités territoriales (en milliards de FCFA).....	27
Graphique 21:Evolution comparée des réalisations et des prévisions du budget de l'Etat (en milliards de FCFA).....	31
Graphique 22:Evolution comparée des réalisations et des prévisions du budget des collectivités territoriales (en milliards de FCFA).....	31
Graphique 23:Part des impôts leaders dans les recettes 2021 du budget de l'Etat (en %).....	32
Graphique 24:Evolution des recettes de quelques sous-secteurs d'activités spécifiques dans la mobilisation des recettes (en milliards de FCFA).....	34
Graphique 25:Nombre de contribuables utilisant la facture normalisée par UR en 2021.....	37
Graphique 26:Nombre de AAP/A et de AAP/M établis par genre.....	40
Graphique 27:Nombre de PUH/A et de PUH/M établis par genre.....	40
Graphique 28:Nombre de EDR établis par genre.....	40
Graphique 29:Nombre de PE établis par genre.....	40
Graphique 30:Nombre de TF établis par genre.....	40
Graphique 31:Nombre de demande de terrain établis par genre.....	40
Graphique 32:Nombre d'ASF délivré dans les délais.....	40
Graphique 33:Nombre de CCA établis dans les délais.....	40

SIGLE ET ABREVIATIONS

AAP/A	Attestation d'Attribution de Parcelle par suite d'Attribution
AAP/M	Attestation d'Attribution de Parcelle par suite de Mutation
ADE	Autres Droits d'Enregistrement
CF/PB & NB	Contribution Foncière sur les Propriétés Bâties et Non Bâties
CGI	Code Général des Impôts
CME	Contribution des Micros-Entreprises
CSB	Contribution du Secteur Boisson
CSI	Contribution du Secteur Informel
DGE	Direction des Grandes Entreprises
DGI	Direction Générale des Impôts
DGUF-B	Direction du Guichet Unique du Foncier de Bobo-Dioulasso
DGUF-O	Direction du Guichet Unique du Foncier de Ouagadougou
DME-CI	Direction des Moyennes Entreprises du Centre I
DME-HBS	Direction des Moyennes Entreprises des Hauts-Bassins
IBICA	Impôt sur les Bénéfices Industriels, Commerciaux et Agricoles
IBNC	Impôt sur les Bénéfices Non Commerciaux
IFU	Identifiant Financier Unique
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
IRCM	Impôt sur les Revenus des Capitaux Mobiliers
IRF	Impôt sur les Revenus Fonciers
IS	Impôt sur les Sociétés
IUTS	Impôt Unique sur les Traitements et Salaires
MINEFID	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
na	Non appliqué
nd	Non disponible
PUH	Permis Urbain d'Habiter
PUH/A	Permis Urbain d'Habiter par suite d'Attribution
PUH/M	Permis Urbain d'Habiter par suite de Mutation
RNI	Régime du Réel Normal d'Imposition
RSI	Régime du Réel Simplifié d'Imposition
SDI	Service Départemental des Impôts
SGFN	Service de Gestion de la Facture Normalisée
SINTAX	Système Informatisé de Taxation
TFS	Taxe Foncière sur les Sociétés
TJ	Taxe de Jouissance
TR	Taxe de Résidence
TSB	Taxe Sur les Boissons
TST	Taxe Sur les Tabacs
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UR	Unité de Recouvrement

RESUME EXECUTIF

Le tableau de bord statistique des impôts (TBSI) donne une présentation synthétique et explicative des données chiffrées de l'annuaire statistique 2021 de la Direction générale des impôts. Il analyse l'évolution des principaux indicateurs regroupés dans six (6) domaines : (i) ressources humaines, (ii) gestion du portefeuille, (iii) émissions, (iv) prévisions de recettes, (v) exécution des recettes et (vi) autres statistiques de la DGI.

Ressources humaines

D'un effectif total de 1 765 en 2012, l'effectif du personnel de la DGI est passé à 2 447 en 2021, soit un accroissement annuel moyen de 3,7%. Sur toute la période, les agents de catégorie A et B sont les plus nombreux avec une part moyenne annuelle de 66,1%.

Gestion du portefeuille

Le portefeuille de la DGI a connu une tendance haussière des contribuables actifs passant de 40 035 en 2012 à 136 816 en 2021 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 14,63 %.

L'analyse des assujettis par type d'impôts (IS, IUTS, IBICA, TVA et IBNC) connaît une hausse tendancielle sur la période 2012-2021. En 2021, les assujettis à l'IUTS représentent 56,8%, 31,3% à l'IS, 17,4% à l'IBICA, 20,3% à la TVA et 6,3% à l'IBNC.

Emissions

Les émissions au titre du budget de l'Etat présentent une tendance à la baisse entre 2012 et 2014 et une hausse sur le reste de la période. En effet, elles sont passées de 683,85 milliards en 2012 à 525,20 milliards de FCFA en 2014, avant de reprendre une progression continue pour atteindre 1 289,9 milliards de FCFA en 2021. Sur la période 2012-2021, les émissions enregistrent un taux de croissance annuel moyen de 8,3%.

Sur la période 2012-2021, les émissions au titre du budget des collectivités territoriales se sont accrues passant de 5,1 milliards de FCFA à 41,5 milliards de FCFA, soit un taux d'accroissement annuel moyen se situe à 26,2%.

Prévisions de recettes

Les prévisions du budget de l'Etat sont passées de 433,84 milliards de FCFA en 2012 à 956,71 milliards FCFA en 2021, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 9,2%. Cependant, des baisses sont constatées en 2015 (-11,7%) et en 2020 (-2,9%) liées aux contextes socio politiques en 2015 et la mise en œuvre des mesures gouvernementales dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 en 2020. Les prévisions du budget des collectivités territoriales enregistrent un taux d'accroissement annuel moyen de 9,2%. Sur la période, elles sont passées de 16,98 milliards de FCFA en 2012 à 40,81 milliards FCFA en 2021.

Réalisations

Sur la période 2012-2021, les recettes du budget de l'Etat ont connu une croissance de 9,5% en moyenne annuelle malgré une régression de 3,5% enregistrée en 2015. Cette baisse serait imputable au contexte socio-politique qu'a connu le pays en 2014-2015.

Les recettes du budget des collectivités territoriales ont enregistré une augmentation globale passant de 15,48 milliards en 2012 à 37,60 milliards de FCFA en 2021 avec un taux d'accroissement annuel moyen de 10,4% sur la période 2012-2021.

Autres statistiques

L'analyse de l'utilisation de ESINTAX révèle une tendance à la hausse du nombre des télédéclarations et télépaiements sur la période 2018- 2021 avec respectivement un taux d'accroissement annuel moyen de 211,5% et 201,3%. Cette forte adhésion s'explique par la généralisation de la procédure de télédéclaration à tous les contribuables du réel normal d'imposition.

Quant à l'utilisation de la facture normalisée par les contribuables, elle affiche une progression au fil des années, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 17,13% sur la période 2017-2021. Cette augmentation se justifie en partie par les séances de formation et d'informations à l'endroit des contribuables, auxquelles il faut ajouter les différents contrôles de l'utilisation de la facture normalisée.

Introduction

Dans le cadre de l'exécution de son plan stratégique 2017–2021 et de la dynamique de modernisation de la gestion globale de l'impôt, la Direction générale des impôts (DGI) a renforcé son système d'information statistique à travers l'élaboration d'un outil typiquement dédié aux statistiques qu'est l'annuaire statistique des impôts (ASI). Cette première édition de l'annuaire compile les données sur une période de dix (10) ans. Afin de faciliter l'analyse et la compréhension de l'ASI, la DGI a entrepris également d'élaborer un tableau de bord statistique des impôts (TBSI). Il a pour but principal d'analyser les principaux indicateurs de l'annuaire pour une meilleure compréhension des domaines d'analyse et de faciliter l'accès des utilisateurs aux informations produites.

Dans le but d'assurer la pertinence des analyses, l'élaboration de cette première édition est réalisée avec l'implication des structures productrices des données et des personnes de ressources.

Le tableau de bord 2021 s'articule autour de six (6) principaux points. Après l'analyse de la structure des ressources humaines et du portefeuille, les indicateurs de prévision et de projection seront analysés avant de terminer avec la situation des performances en matière de recouvrement et les autres statistiques de la DGI.



RESSOURCE HUMAINE DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

I.1. Personnel de la Direction générale des impôts

Points saillants :

- l'effectif du personnel en baisse continue depuis 2019 ;
- la concentration du personnel dans la région du Centre (plus de 60% du personnel présent).

Commentaire général

Evolution et structure du personnel selon la catégorie

D'un effectif total de 1 765 en 2012, l'effectif du personnel de la DGI est passé à 2 447 en 2021, soit un accroissement annuel moyen de 3,8%. Sur toute la période, les agents de catégorie A et B sont les plus nombreux avec une part moyenne annuelle de 66,8%.

De 2012 à 2016, l'effectif du personnel a connu une augmentation annuelle moyenne de 150 agents toute catégorie confondue. A partir de 2017, on constate une stagnation au niveau des catégories E et Autres. Pour la même période les catégories B et C, ont connu une baisse qui s'explique par l'annulation de certains concours directs de l'année 2015.

En 2021, le personnel est constitué de 36,7% d'agents de catégorie A, 33,9% de catégorie B, 19,7% de catégorie C et ceux des catégories D et E représentent 4,6% des agents. A cela s'ajoute 5,1% représentant le personnel contractuel et les agents des collectivités territoriales.

Structure du personnel selon le sexe

De 2012 à 2015 la proportion des femmes dans le personnel est passée de 17,9% à 21,3% soit une amélioration de 3,4 points de pourcentage. A partir de 2016 cette proportion a connu une baisse continue pour passer à 18,9% en 2021, soit une détérioration de 2,4 points de pourcentage. La représentativité des femmes est quasi inexistante (2 femmes sur 52 agents en 2021) au niveau de la catégorie E et assimilées.

Structure du personnel selon l'âge

En 2012, la DGI comptait 712 agents de moins de 40 ans représentant 40,3% du personnel. En 2013 cette proportion est passée à 60,6% avant suivre une tendance à la baisse pour ressortir à 44,1% en 2021 (-16,5 points de pourcentage). La hausse en 2013 de l'effectif des moins de 40 ans (+463 agents) pourrait s'expliquer par le recrutement massif des années 2010-2011. Quant à la baisse observée en 2021, elle proviendrait essentiellement du faible recrutement.

Structure du personnel selon l'ancienneté

En 2021, l'effectif du personnel totalisant au plus 14 ans de service représente 68,5% de l'effectif global. Cette proportion a enregistré une hausse par rapport à l'année précédente (62,9%) et une baisse par rapport à 2012 (68,6%).

Les agents ayant plus de 30 ans de service sont les moins nombreux avec un taux de 5,2% en 2021. En 2020 ils représentaient 11,2%, soit une baisse de 6,0 points de pourcentage en 2021. Cela s'explique par le nombre de départs à la retraite (39 agents). Par rapport à 2012 (1,3%), la proportion des agents de plus de 30 ans de service a augmenté de 3,9 points de pourcentage.

Répartition du personnel par région

En 2021, 61,6% du personnel exercent dans la région du Centre suivi de la région des Hauts-Bassins avec 11,4%. Sur toute la période, la proportion moyenne annuelle des travailleurs du Centre est de 58,7%. Cette concentration s'explique par l'importance de l'activité économique dans ces deux régions à laquelle s'ajoute la présence des structures centrales dans la région du Centre.

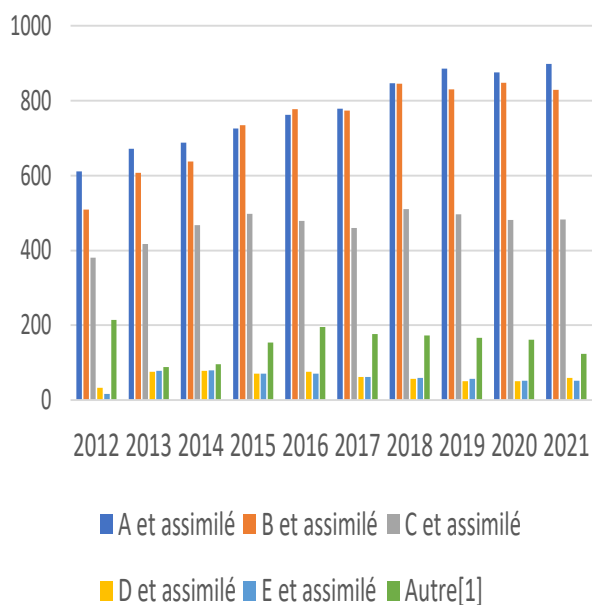
Note méthodologique :

Concepts : Voir Glossaire

Taux de croissance annuel moyen : Il s'agit d'un ratio à progression géométrique qui donne un taux de croissance constant sur la période étudiée ($t - t_0$).

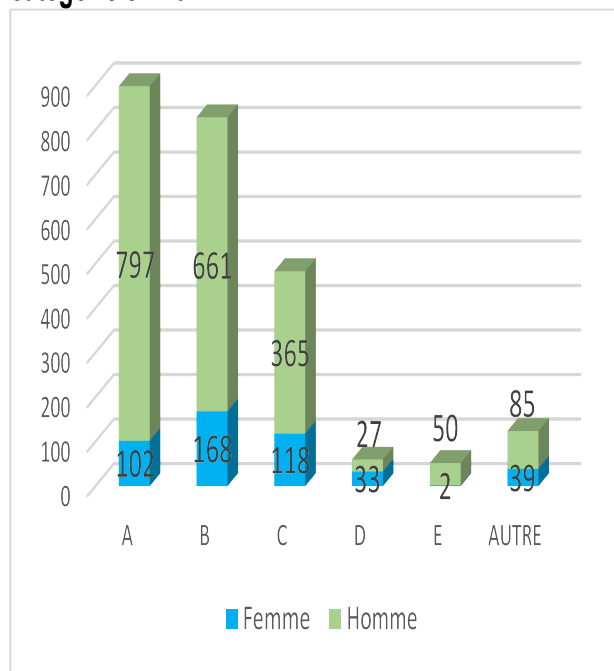
Sources : DGI, annuaire statistique des impôts, 2021

Graphique 1: Evolution par catégorie



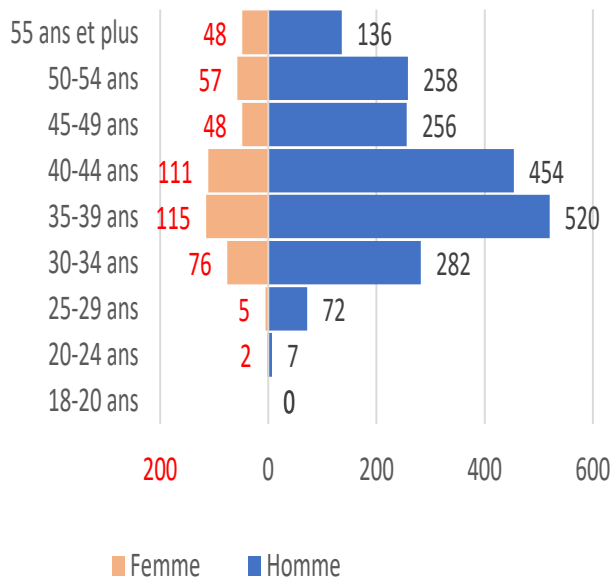
Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

Graphique 2: Répartition du personnel par genre et par catégorie en 2021



Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

Graphique 3: Distribution par sexe et âge du personnel en 2021



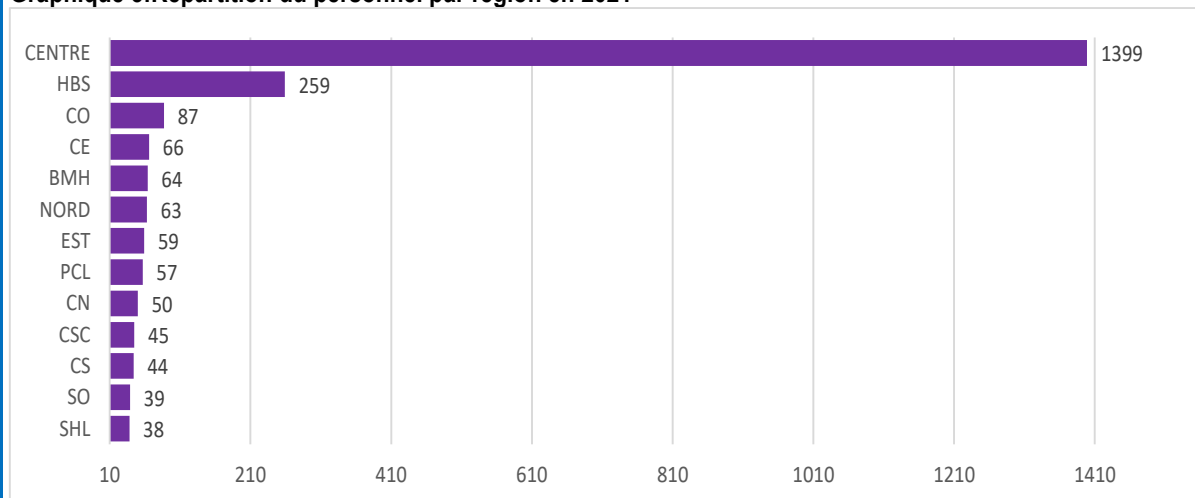
Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

Graphique 4: Evolution de la proportion des femmes de la DGI



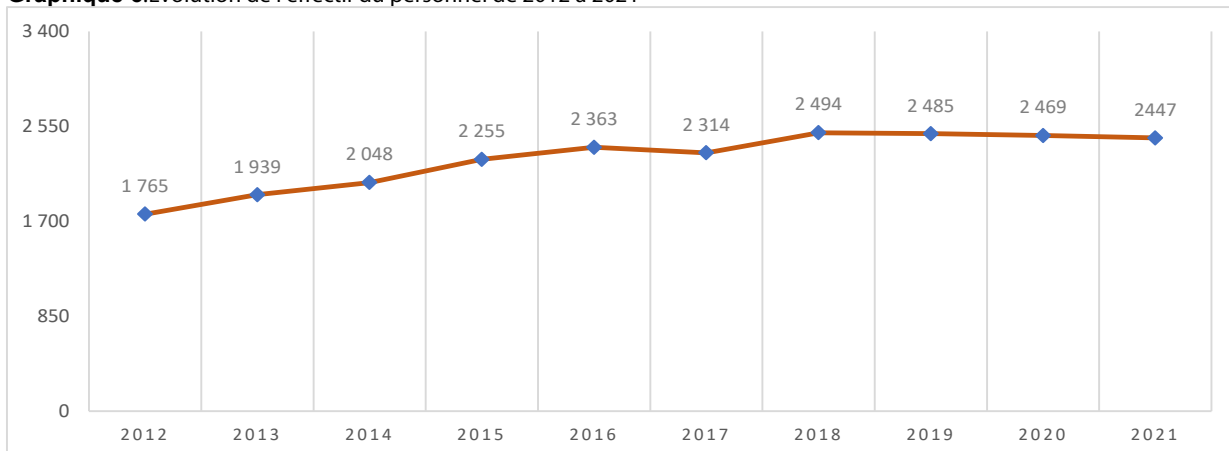
Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

Graphique 5: Répartition du personnel par région en 2021



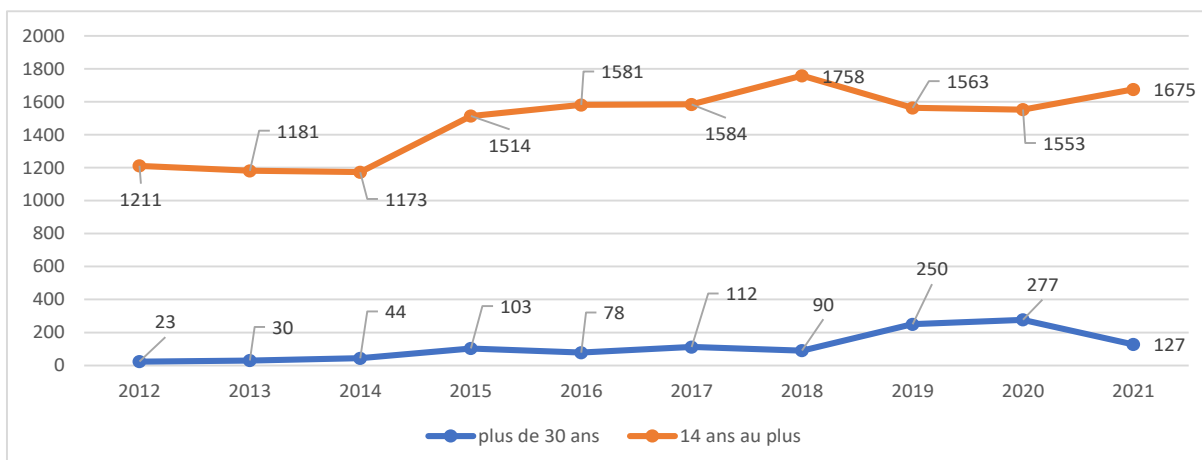
Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

Graphique 6: Evolution de l'effectif du personnel de 2012 à 2021



Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

Graphique 7: Evolution de l'effectif du personnel de 2012 à 2021 des tranches d'ancienneté de 14 ans au plus et de plus de 30 ans



Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021



GESTION DU PORTEFEUILLE

II.1. Analyse du portefeuille

Points saillants

- portefeuille en croissance continue avec un taux d'accroissement annuel moyen de 14,6 % ;
- proportion dominante des hommes dans le portefeuille avec une insertion de plus en plus accrue de la femme ;
- proportion dominante des contribuables de la CME dans le portefeuille.

Commentaire général

Evolution du portefeuille sur la période 2012-2021

Le portefeuille de la DGI a connu une tendance haussière entre 2012 et 2021 en termes de contribuables actifs. En effet, les contribuables actifs sont passés de 40 035 en 2012 à 136 816 en 2021 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 14,63 %.

En glissement annuel, il ressort une baisse des contribuables actifs de 3,4 % entre 2013 et 2014 due à l'assainissement du fichier des contribuables. Cependant, la plus forte augmentation du nombre des contribuables actifs (26,4%) est enregistrée entre 2015 et 2016. Cette hausse est essentiellement liée à l'assouplissement des conditions de création d'entreprise.

Répartition du portefeuille par région en 2021

En 2021, la répartition du portefeuille actif par région donne 58,6% pour le Centre, 12,9% pour les Hauts-Bassins et 28,5% pour les autres régions. Il ressort que la région du Centre représente plus du double des contribuables des autres régions.

Evolution du nombre de contribuables par personnalités juridiques

En 2021, le portefeuille des contribuables actifs est constitué de 105 160 (76,9%) personnes physiques et de 31 656 (23,1%) personnes morales.

Le nombre de personnes physiques a connu une tendance haussière, passant de 31 040 en 2012 à 105 160 en 2021, soit un accroissement annuel moyen de 14,5%. En glissement annuel la hausse est de 6,2% en 2021.

Quant aux personnes morales, leur effectif est passé de 8 995 en 2012 à 31 656 en 2021, soit un accroissement annuel moyen de 15,0%. En glissement annuel la hausse est de 1,8% en 2021.

Evolution du nombre de contribuables selon le sexe sur la période

Les contribuables personnes physiques sont constitués de 81,1% d'hommes et de 18,9% de femmes. En termes d'évolution, le nombre de contribuables femmes augmente de 16,5% en moyenne par an contre 14,1% pour les contribuables hommes sur la période 2012-2021. Cette situation témoigne de l'insertion de plus en plus accrue de la femme dans l'activité économique au Burkina Faso.

Evolution du portefeuille selon le régime sur la période

En 2021, le portefeuille est composé de 7 241 contribuables du RNI, de 14 156 du RSI, de 106 358 de la CME et de 9 061 dits non déterminé. Par régime d'imposition, les contribuables relevant du RNI a augmenté de 5,3% en moyenne par an sur la période 2012-2021. Cette évolution est de 7,2% pour les contribuables du RSI et de 19,9% pour ceux de la CME. Cependant, en glissement annuel, les contribuables relevant du RSI et du RNI ont enregistré des baisses de leurs effectifs respectivement de 35,4% et de 0,4% en 2021 principalement liée à l'assainissement du fichier des contribuables. Quant aux contribuables de la CME, leur effectif a enregistré une hausse annuelle de 14,5% en 2021.

Note méthodologique :

Concepts : Voir Glossaire

Taux de croissance annuel moyen : Il s'agit d'un ratio à progression géométrique qui donne un taux de croissance constant sur la période étudiée ($t - t_0$).

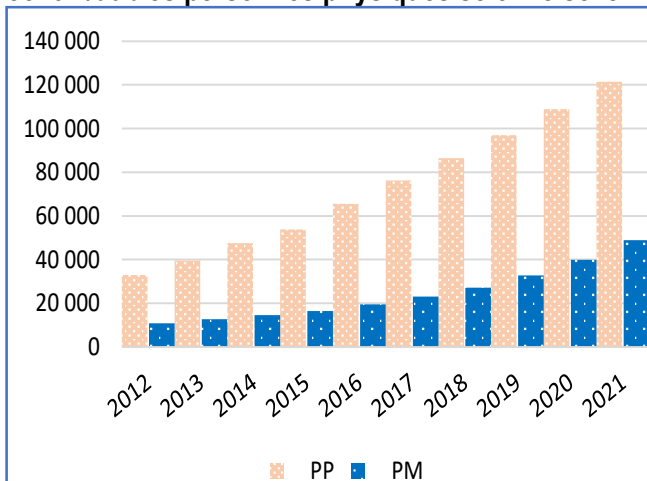
Sources : DGI, annuaire statistique des impôts, 2021

Tableau 1 :Évolution du portefeuille des UR de 2012 à 2021

UR	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DGE	573	609	592	611	644	663	683	712	701	838
DME-CI	3 228	3 560	3 319	3 732	2 432	2 654	2 892	3 081	1 430	1 381
DME-CII	na	na	na	na	1 710	1 889	2 070	2 282	1 567	1 541
DME-CIII	na	na	na	na	na	na	na	na	1 018	942
DME-HBS	406	433	414	442	489	523	547	571	569	604
DRI-C	25 151	30 197	27 494	31 820	38 982	46 694	54 630	6 4242	74 814	75 519
DRI-PCL	547	652	603	660	898	1 106	1 288	1 568	1 859	1 974
DRI-CS	253	324	366	441	645	834	1 050	1 342	1 766	2 215
DRI-HBS	3 562	4 388	4 681	5 835	8 069	9 837	11 575	13 327	15 166	16 987
DRI-CSC	612	714	767	888	1 243	1 477	1 768	2 142	2 540	3 080
DRI-SO	422	528	663	781	1 134	1 465	1 785	2 095	2 385	2 715
DRI-CO	952	1 191	1 301	1 555	2 124	2 684	3 152	3 736	4 353	5 102
DRI-BMH	587	790	945	1 134	1 601	2 006	2 477	2 925	3 563	4 230
DRI-CN	736	888	891	995	1 425	1 755	2 074	2 396	2 879	3 294
DRI-SHL	323	517	656	777	1 051	1 372	1 787	2 094	2 456	2 698
DRI-N	1 169	1 462	1 709	1 979	2 645	3 249	3 779	4 283	5 128	5 272
DRI-E	543	691	795	990	1 348	1 782	2 161	2 568	2 967	3 244
DRI-CE	971	1 198	1 321	1 582	2 101	2 594	3 104	3 709	4 602	5 180
DGI	40 035	48 142	46 517	54 222	68 541	82 584	96 822	113 073	129 763	136 816

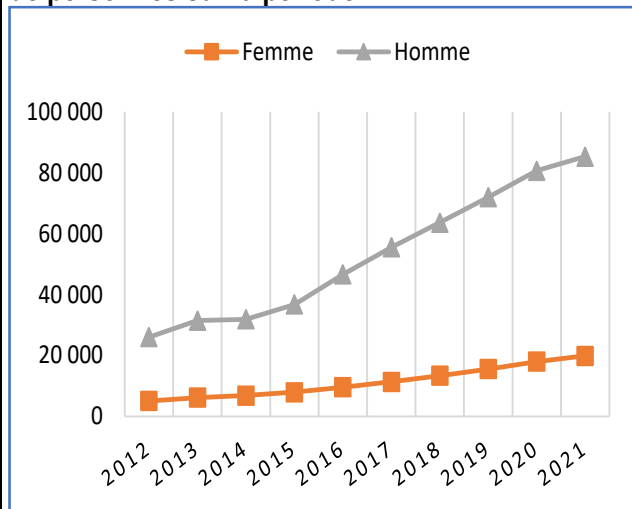
Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021.

Graphique 8:Évolution de l'effectif des contribuables personnes physiques selon le sexe



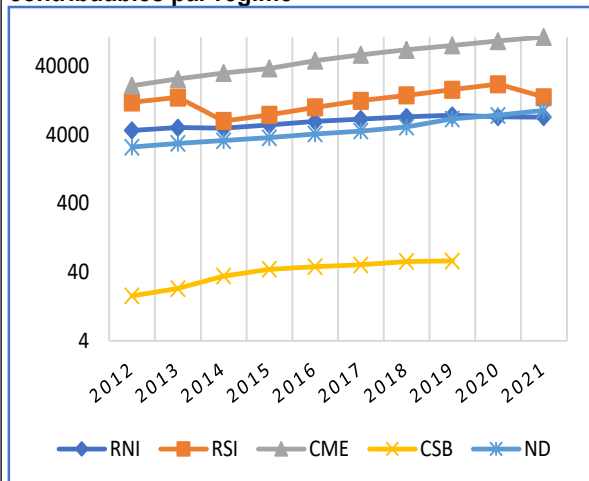
Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021.

Graphique 9:Évolution du portefeuille selon le type de personnes sur la période



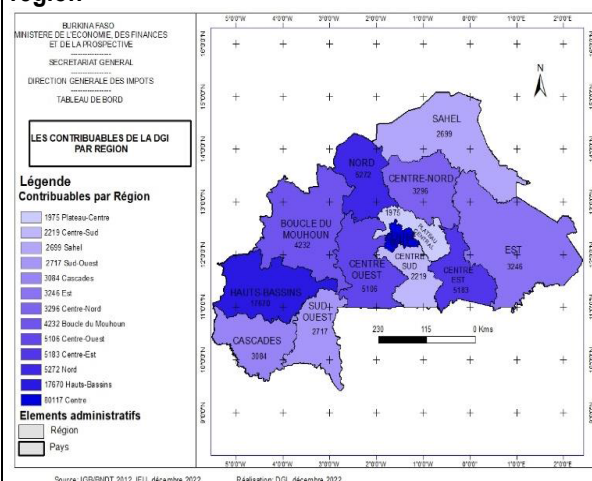
Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021.

Graphique 10 : Évolution de l'effectif des contribuables par régime



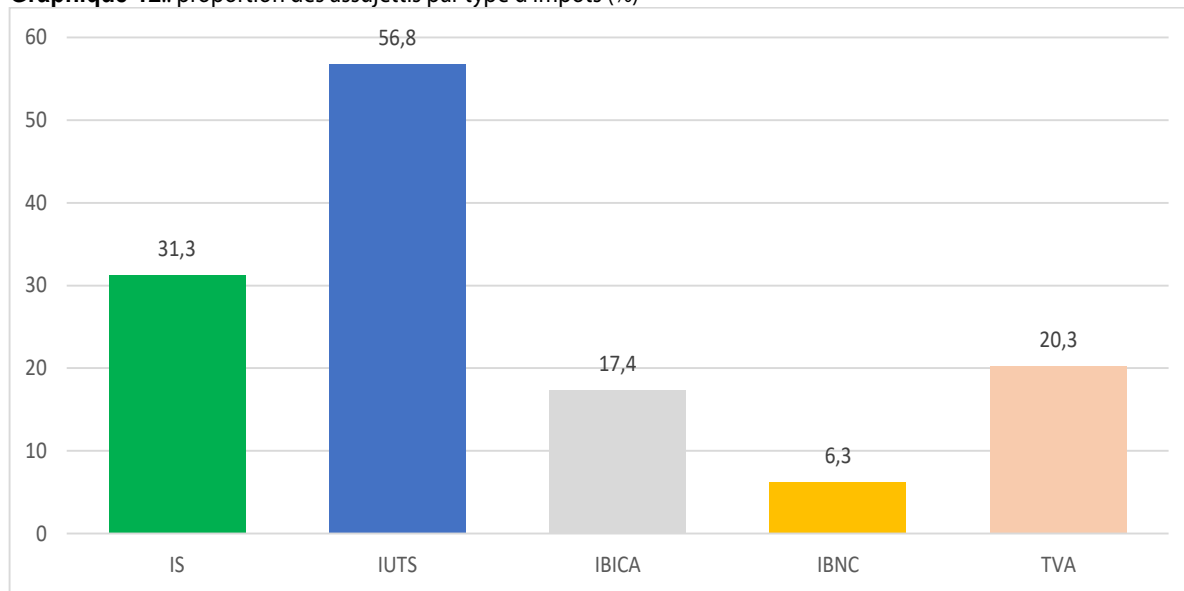
Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

Graphique 11: Répartition des contribuables par région



Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021.

Graphique 12:: proportion des assujettis par type d'impôts (%)



Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021.

Tableau 2: Répartition des assujettis par structure et selon le type d'impôts en 2021 (%)

IMPOTS	DME	DGE	DRI-C	DRI-HBS	AUTRES UR	TOTAL
IS	27,8	7,9	52,6	3,8	7,9	100
IUTS	22,0	4,6	49,2	6,1	18,1	100
IBICA	14,3	1,3	48,8	9,5	26,1	100
IBNC	10,0	0,1	51,7	10,9	27,3	100
TVA	55,0	12,4	17,6	1,5	13,5	100

Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021.

II.2. Analyse des contribuables assujettis par impôts

Points saillants

- croissance importante du nombre d'assujettis sur la période 2012-2021 pour tous les types d'impôts avec une accentuation pour l'IBNC ;
- forte concentration des assujettis dans la région du Centre en 2021.

Commentaire général

Les assujettis à l'IS

Le nombre d'assujettis à l'IS est passé de 1 039 en 2012 à 9 535 en 2021 soit un taux d'accroissement moyen annuel de 27,93 %. De 2020 à 2021 le nombre d'assujettis à l'IS est passé de 8 311 à 9 535 soit un accroissement de 12,8%. Plus de la moitié (52,6%) des assujettis à l'IS relèvent de la DRI-C.

Les assujettis à l'IUTS

Le nombre d'assujettis à l'IUTS a connu une progression continue en passant de 1 574 en 2012 à 17 298 en 2021 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 30,52 %. La plus forte variation relative est enregistrée en 2016 correspondant à une hausse de 47,65 %. Cette augmentation pourrait découler de la facilitation des procédures de création des entreprises à partir de 2015 induisant par ricochet la hausse de l'offre d'emplois donc d'assujettis à l'IUTS. De 2020 à 2021 le nombre d'assujettis à l'IUTS est passé de 14 508 à 17 298 soit un accroissement de 43,2%. En 2021, la majeure partie des assujettis relève de la DRI-C (49,2%), des DME (22,0%), de la DRI-HBS (6,1%) et de la DGE (4,6%).

Les assujettis à l'IBICA

Le nombre d'assujettis à l'IBICA passe de 527 en 2012 à 5 291 en 2021 avec un taux de croissance annuel moyen de 29,2%. De 2020 à 2021 le nombre d'assujettis est passé 4 823 à 5 291, en augmentation de 468 (9,7%) assujettis. En 2021, la majeure partie des assujettis relève de la DRI-C (48,8%), des DME (14,3%) et de la DRI-HBS (9,5%).

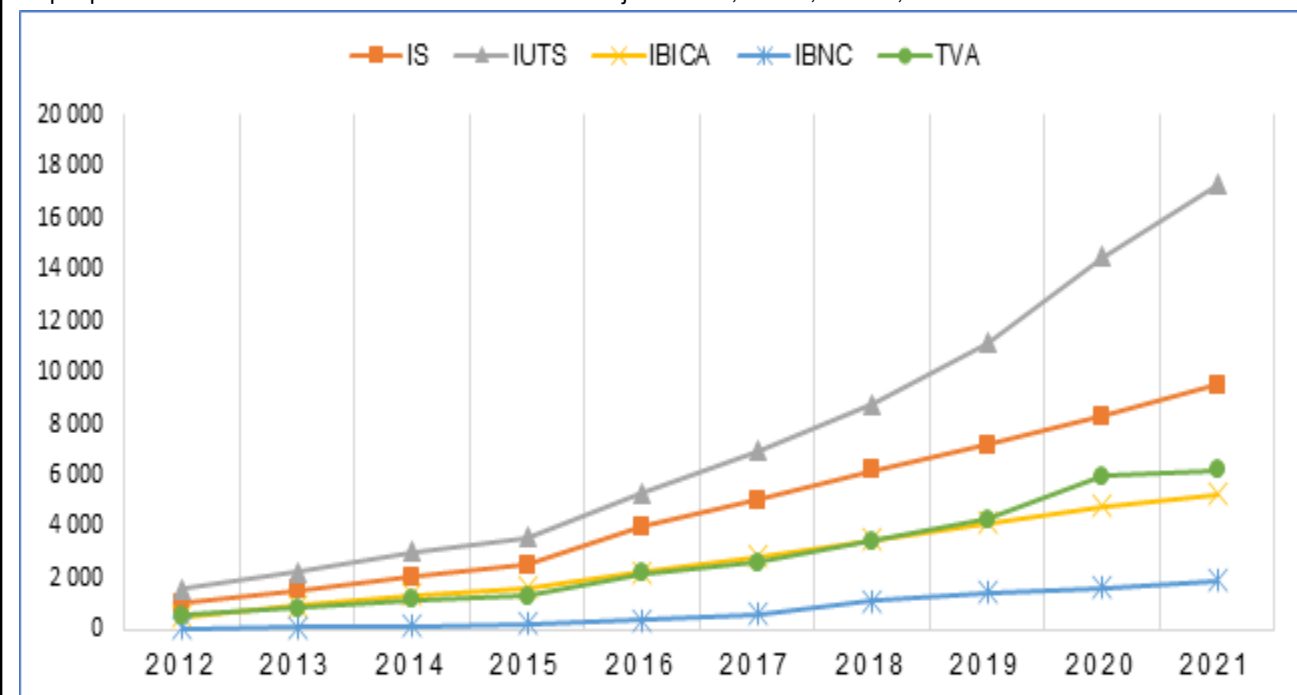
Les assujettis à la TVA

En matière de TVA, le nombre d'assujettis passe de 575 en 2012 à 6 194 en 2021 avec un taux de croissance annuel moyen de 30,2%. Le nombre d'assujettis à la TVA enregistre une augmentation de 3,6% entre 2020 et 2021. En 2021, la majeure partie des assujettis relève des DME (55,0%), de la DRI-C (17,6%) et de la DGE (12,4%).

Les assujettis à l'IBNC

Sur la période de 2012 à 2021, le nombre d'assujettis à l'IBNC augmente de 58 à 1 933 avec un taux de croissance annuel moyen de 47,6%. En 2021, la majeure partie des assujettis relève de la DRI-C (51,7%), de la DRI-HBS (10,9%), et des DME (10,0%).

Graphique 13: Evolution du nombre de contribuables assujettis à l'IS, l'IUTS, l'IBICA, l'IBNC et la TVA



Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021



EMISSIONS

III.1. Analyse des émissions au titre du budget de l'Etat

Points saillants

- tendance à une hausse continue des émissions du budget de l'Etat ;
- forte augmentation des émissions de 2020 à 2021 (+283,8 milliards de FCFA) ;
- forte prédominance des émissions de la DGE (83,13%) ;

Commentaire général

Emissions du budget de l'Etat sur la période 2012-2021

L'analyse du montant des émissions sur la période sous revue présente une tendance à la baisse entre 2012 et 2014 et une hausse sur le reste de la période. En effet, de 683,85 milliards en 2012, ce montant est passé à 525,2 milliards de FCFA en 2014, avant de reprendre une progression continue pour atteindre 1 289,9 milliards de FCFA en 2021. L'évolution sur toute la période donne une croissance annuelle moyenne de 8,3%.

Les émissions en 2021 sont en augmentation de 283,77 milliards de FCFA par rapport à 2020 (1 006,1 milliards de FCFA), soit un taux d'accroissement de 28,2%.

Emissions du budget de l'Etat par unité de recouvrement sur la période 2012-2021

Sur la période 2012-2021, l'analyse de la structure des émissions du budget de l'Etat par unité de recouvrement fait ressortir une prédominance des émissions de la DGE (part contributive moyenne de 83,1%), suivie de celles de la DME-C I (7,0%), de celles de la DRI-C (4,0%), et enfin en moindre contribution de celles de la DME-C II à l'ordre de 3,29%. La part contributive du reste des unités de recouvrements se situe en moyenne à 2,53%. Cet ordre pourrait s'expliquer par le potentiel que couvre chacune de ces unités de recouvrements.

En 2021, la répartition des émissions par unité de recouvrement est analogue à la structure sur la période 2012-2021 avec les parts contributives suivantes : DGE (83,2%), suivie de DRI-C (4,5%), de DME-C I (3,7%), de DME-CII (3,5%) et des autres UR (5,1%).

Emissions du budget de l'Etat par nature de recettes sur la période 2012-2021

Sur la période 2012-2021, les émissions au titre du budget de l'Etat se composent comme suit : des impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital (50,0%), des impôts et taxes intérieurs sur les biens et services (40,0%), des droits d'enregistrement et de timbre (5,2%), des impôts sur les salaires versés et autres rémunérations (1,4%), des impôts sur le patrimoine (0,3%), des autres recettes fiscales (0,2%) et des recettes non fiscales (0,001%).

En 2021, les impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital (52,2%) sont toujours prédominants, suivis des impôts et taxes intérieurs sur les biens et services (39,9%), des droits d'enregistrement et de timbre (6,0%), des impôts sur les salaires versés et autres rémunérations (1,3%), des impôts sur le patrimoine (0,4%), des autres recettes fiscales (0,1%) et des recettes non fiscales (0,1%).

Les émissions au titre du budget de l'Etat se situent à 1 289,90 milliards FCFA en 2021, soit une augmentation de 283,77 milliards de FCFA en valeur absolue et de 28,2% en valeur relative par rapport au niveau de 2020. Cette performance pourrait s'expliquer d'une part, par le dynamisme de l'activité économique et d'autre part, par la maîtrise du portefeuille et l'élargissement de l'assiette fiscale.

Emissions du budget de l'Etat par origine sur la période 2012-2021

Sur la période 2012-2021, l'analyse de la structure des émissions nettes par origine fait ressortir une prédominance des déclarations (87,9%), suivies des avis de redressement brigade (8,2%), des avis de redressement assiette (2,4%), des droits constatés (1,4%), et des avis de taxation d'office (0,1%).

En 2021, la structure des émissions présente toujours une prédominance des déclarations (86,7%) suivies des avis de redressement brigade (8,7%), des avis de redressement assiette (2,5%), des droits constatés (1,9%), et des avis de taxation d'office (0,2%).

Sur la période sous-revue, l'analyse de l'évolution du montant des émissions par déclarations présente une tendance à la hausse avec un taux d'accroissement annuel moyen de 10,3%. En 2021, les déclarations affichent 1 118,52 milliards de FCFA contre 911,73 milliards de FCFA en 2020, soit une progression de 22,7% (+206,79 milliards de FCFA).

Quant aux redressements (brigade, assiette et taxation d'office), leur évolution sur la période présente une tendance baissière entre 2012 et 2017, puis une tendance haussière sur le reste de la période. En effet, de 220,1 milliards en 2012, le montant est passé à 31,4 milliards de FCFA en 2017 avant de remonter à 147,3 milliards de FCFA en 2021.

Sur l'ensemble de la période, l'évolution donne une baisse de 4,4% en moyenne annuelle.

III.2. Analyse des émissions au titre du budget des collectivités territoriales

Points saillants

- une tendance haussière des émissions du budget des collectivités territoriales ;
- une prédominance des émissions de la DGE avec une contributive moyenne de 47,27% sur la période de 2012-2021 ;
- en moyenne plus de trois quarts des émissions proviennent de la contribution des patentes (76,74%).

Commentaire général

Emissions du budget des collectivités territoriales sur la période 2012-2021

Sur la période 2012-2021, les émissions au titre du budget des collectivités territoriales se sont accrues passant de 5,1 milliards de FCFA à 41,5 milliards de FCFA. Le taux d'accroissement annuel moyen se situe à 26,2%. De 2020 à 2021, elles sont en progression de 1,03% (0,42 milliards de FCFA).

Emissions du budget des collectivités territoriales par unité de recouvrement sur la période 2012-2021
Sur la période 2012-2021, l'analyse de la structure des émissions du budget des collectivités territoriales par UR fait ressortir une prédominance des émissions de la DGE (part contributive moyenne de 47,3%), suivie de la DRI-C (14,9%), de la DME-C I (7,1%) et de la DME-HBS (6,2%). La part contributive du reste des unités de recouvrements est de l'ordre de 24,6%.

En 2021, la répartition des émissions par UR est dominée par la DGE (53,6%) suivie de la DRI-C (15,1%), de la DRI-HBS (4,0%), de la DME-C I (3,3%) et de la DRI-BMH (3,2%). Les autres UR ont une part de 20,9%.

Emissions du budget des collectivités territoriales par la nature de recettes sur la période 2012-2021

L'analyse de la structure des émissions du budget des collectivités territoriales par nature de recettes sur la période 2012-2021 montre qu'en moyenne, elle est constituée de la contribution des patentes (76,7%), de la taxe de jouissance (13,8%), de la taxe foncière des sociétés (4,3%), de la contribution des micro-entreprises (2,1%) et des autres impôts et taxes (3,1%). La forte contribution des patentes pourrait s'expliquer par l'importance des éléments d'imposition et la qualité des contribuables soumis à cet impôt (les contribuables des régimes du réel).

En 2021, les émissions du budget des collectivités territoriales sont dominées par la contribution des patentes (69,5%) suivies de la taxe de jouissance (16,0%), de la taxe foncière des sociétés (4,5%), de la contribution des micro-entreprises (4,4%) et de la taxe sur les véhicules à moteur (3,0%). Les émissions des autres impôts et taxes représentent 2,7% de l'ensemble.

En effet sur la période sous revue, le niveau des émissions des patentes présente une tendance haussière. Le taux d'accroissement annuel moyen des patentes se situe à 21,6%. Cependant, les émissions au titre des patentes sont en régression de 4,54% (-1,37 milliards de francs CFA) entre 2020 et 2021 en lien avec les effets de la pandémie du Covid-19.

Emissions du budget des collectivités territoriales par origine sur la période 2012-2021

Sur la période 2012-2021, l'analyse de la structure des émissions du budget des collectivités territoriales par origine montre que les émissions proviennent majoritairement des avis d'imposition (58,4%) et accessoirement des déclarations (22,2%) et des droits constatés (18,1%). Les avis de redressement (brigade, assiette) et les taxations d'office représentent 1,0% en moyenne sur la période.

En 2021, les émissions du budget des collectivités territoriales par origine se répartissent comme suit : 54,9% par avis d'imposition, 24,2% des droits constatés et 19,4% de déclarations. Les avis de redressement (brigade, assiette) et les taxations d'office représentent 1,5%.

Note méthodologique :

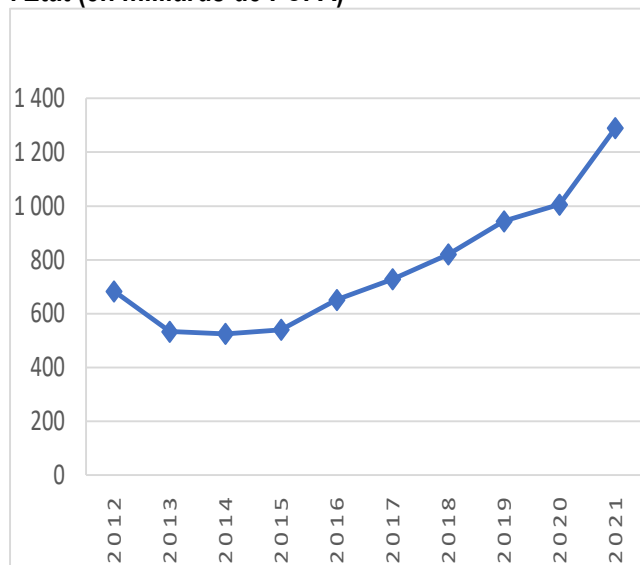
Concepts : Voir Glossaire

Taux de croissance annuel moyen : il s'agit d'un ratio à progression géométrique qui donne un taux de croissance sur la période étudiée (n-n0)

Taux de variation des émissions : il mesure l'évolution de la valeur des émissions entre deux dates par rapport à sa valeur de départ.

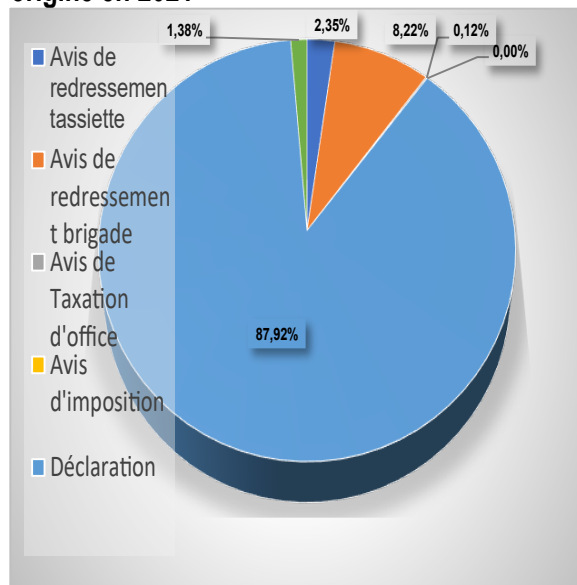
Source : DGI, annuaire statistique 2021 de la Direction générale des impôts

Graphique 14: Evolution des émissions du budget de l'Etat (en milliards de FCFA)



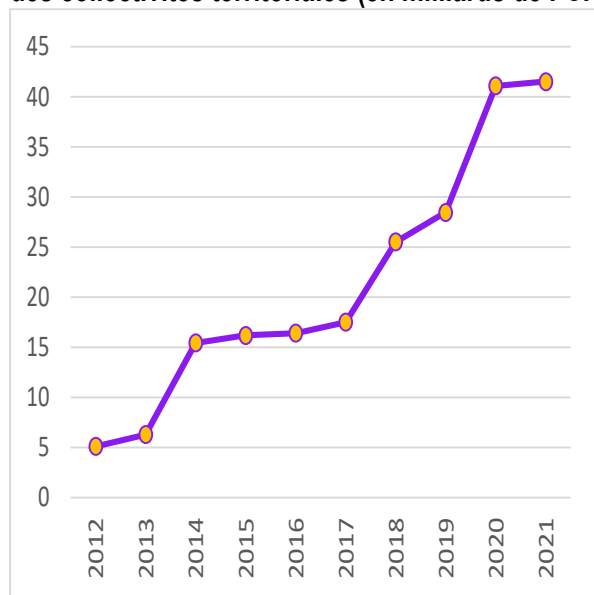
Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

Graphique 15: Répartition des émissions par origine en 2021



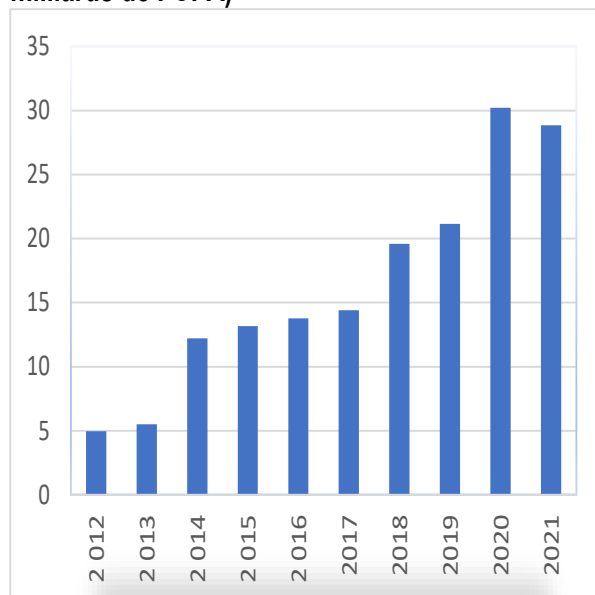
Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

Graphique 16: Evolution des émissions du budget des collectivités territoriales (en milliards de FCFA)



Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

Graphique 17: Evolution de la patente (en milliards de FCFA)



Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

III.3. Analyse des impôts leaders

Points saillants

- forte contribution des impôts leaders.

Commentaire général

Réalisation des impôts leaders sur la période 2012-2021

Les impôts leaders occupent une part essentielle dans les émissions. Il s'agit de l'impôt sur les sociétés (IS), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), de l'impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS), des droits d'accises et les autres droits d'enregistrement (ADE). Sur la période 2012-2021, ils ont contribué en moyenne à hauteur de 85,0% sur l'ensemble des émissions du budget de l'Etat. En 2021, les émissions des impôts leaders ressortent à 84,6% de l'ensemble des émissions.

Sur la période sous revue, les émissions de l'IS ont contribué en moyenne 27,6% sur l'ensemble des émissions nettes du budget de l'État. Cette contribution en 2021 est de 31,0%. Leurs évolutions au cours de ladite période affichent une tendance à la hausse avec un taux d'accroissement annuel moyen de 10,1% malgré la baisse observée en 2015. De 2020 à 2021, les émissions au titre de l'IS se sont accrues de 55,0% (+141,71 milliards de francs CFA).

Les émissions de la TVA ont contribué en moyenne 36,3% sur la période 2012-2021 et 34,0% en 2021. L'évolution au cours de la période présente une tendance haussière avec un taux d'accroissement annuel moyen de 3,8% malgré la forte baisse observée en 2013 (-131,55 milliards de francs CFA). De 2020 à 2021, les émissions au titre de la TVA se sont accrues de 26,9% (+92,78 milliards de francs CFA).

De 2012 à 2021, les émissions de l'IUTS ont représenté en moyenne 11,9% sur l'ensemble des émissions du budget de l'État. Sur la période, leur évolution est une progression d'un taux d'accroissement annuel moyen de 6,3%. Toutefois elles enregistrent une baisse en 2013 (-18,27 milliards de FCFA) avant de reprendre une progression continue. De 2020 à 2021, les émissions au titre de l'IUTS sont en régression de 4,0% (-5,63 milliards de FCFA), expliquée par la performance exceptionnelle observée en 2020 (+24,9%).

La part des émissions des droits d'accises s'affiche à 5,1% en moyenne sur l'ensemble de la période 2012-2021 et à 4,7% en 2021. Malgré la baisse constatée en 2013 (-2,85 milliards de FCFA), l'analyse de leur évolution au cours de la période fait ressortir une tendance à la hausse avec un taux d'accroissement annuel moyen de 14,8%. De 2020 à 2021, les émissions au titre des droits d'accises sont en progression de 5,0% (2,92 milliards de FCFA).

Sur la période 2012-2021, les émissions au titre des ADE ont rapporté en moyenne 4,1% sur l'ensemble des émissions nettes du budget de l'État. En 2021, elles représentent 4,5%. Leur évolution est progressive sur la période avec un taux d'accroissement annuel moyen de 122,7%. De 2020 à 2021, les émissions au titre des ADE sont passées de 49,04 milliards de FCFA à 57,70 milliards de FCFA, soit une progression de 17,7% (+8,66 milliards de FCFA). Cette performance pourrait s'expliquer d'une part, par le dynamisme de l'activité économique et d'autre part, par la maîtrise du portefeuille et l'élargissement de l'assiette fiscale.

Note méthodologique :

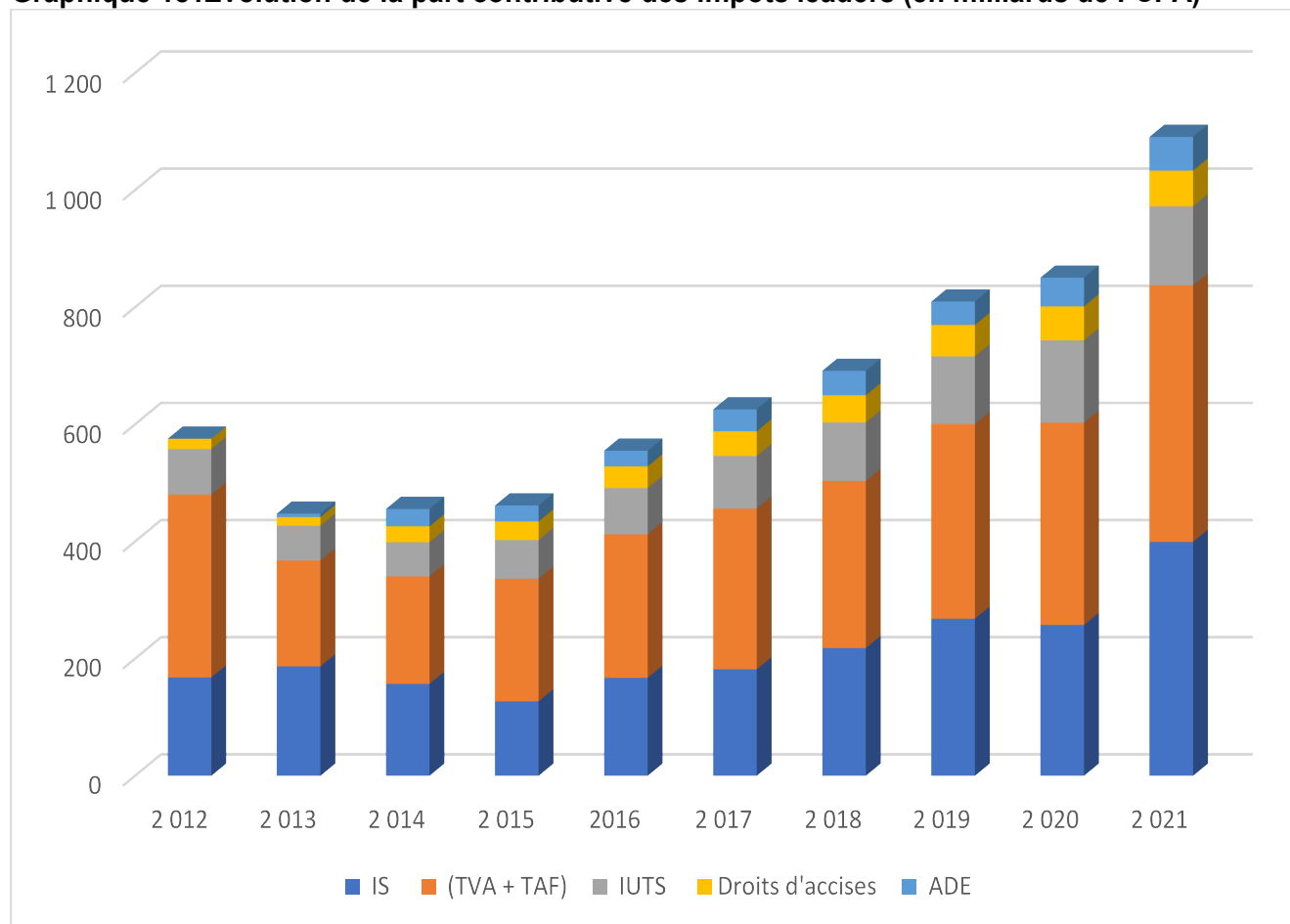
Concepts : Voir Glossaire

Taux de croissance annuel moyen : il s'agit d'un ratio à progression géométrique qui donne un taux de croissance sur la période étudiée (n-n0)

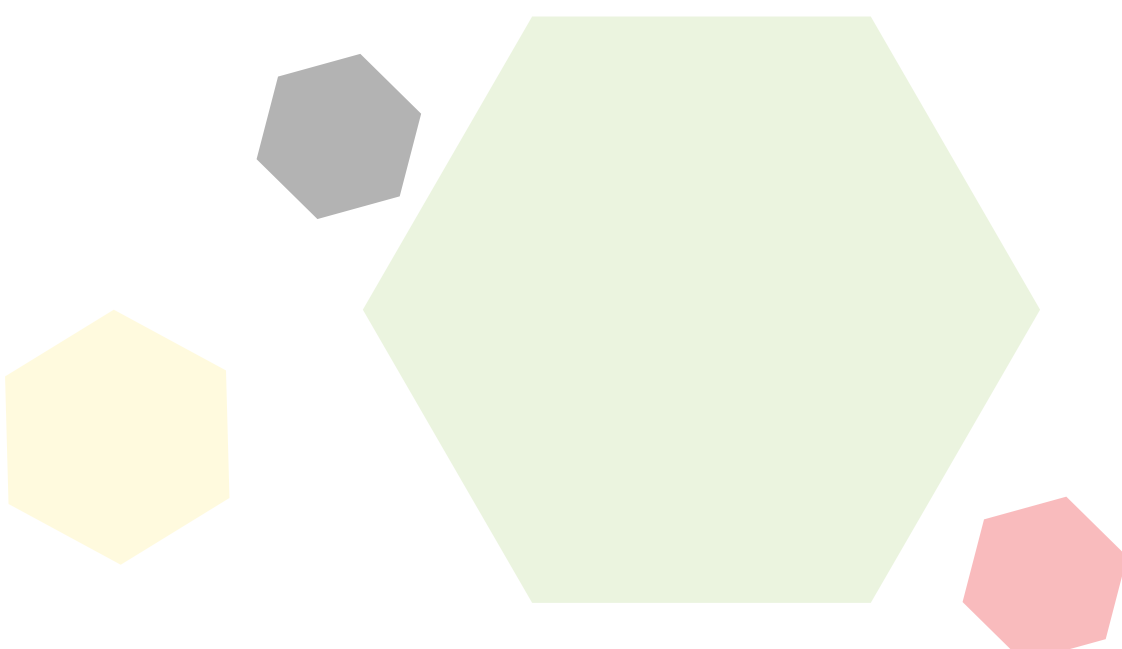
Taux de variation des émissions : il mesure l'évolution de la valeur des émissions entre deux dates par rapport à sa valeur de départ.

: DGI, annuaire statistique 2021 de la Direction générale des impôts

Graphique 18 : Evolution de la part contributive des impôts leaders (en milliards de FCFA)



Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021



PREVISIONS DE RECETTES



IV.1. Analyse des prévisions au titre du budget de l'Etat

Points saillants

- tendance haussière des prévisions de recettes du budget de l'Etat avec un taux d'accroissement annuel moyen de 9,2% ;
- prédominance des prévisions de la DGE dans les prévisions du budget de l'Etat avec une croissance annuelle moyenne de 9,5%.

Commentaire général

Prévision au titre du budget de l'Etat sur la période 2012-2021

Les prévisions de recettes budgétaires sont passées de 433,84 milliards de FCFA en 2012 à 956,71 milliards FCFA en 2021, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 9,2%. Cependant, des baisses sont constatées en 2015 (-11,7%) et en 2020 (-2,9%) liées aux contextes socio politiques en 2015 et la mise en œuvre des mesures gouvernementales dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 en 2020. De 2020 à 2021, les prévisions au titre du budget de l'Etat sont passées de 843, 88 milliards à 956, 71 milliards de FCFA soit un taux de progression de 11,8%.

Prévision du budget de l'Etat par unité de recouvrement sur la période 2012-2021

L'analyse de la structure des prévisions sur la période 2012-2021 fait ressortir une prédominance des prévisions de la DGE avec un poids moyen de 81,0% sur la période suivie de la DME-C I (6,1%), la DRI-C (4,1%) et la DME-C II (3,8%). Les plus faibles poids sont constatés au niveau de la DRI-SO, DRI-CS, DRI-CSC et DRI-SHL, avec 0,1% chacune.

Sur la même période, les prévisions de la DGE enregistrent une tendance haussière avec une croissance annuelle moyenne de 9,5%.

Prévision du budget de l'Etat par nature de recettes sur la période 2012-2021

Sur la période 2012-2021, les prévisions des recettes budgétaires se composent comme suit : des impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital (51,4%), des impôts et taxes intérieurs sur les biens et services (40,1%), des droits d'enregistrement et de timbre (6,5%), des impôts sur les salaires versés et autres rémunérations (1,5%), des impôts sur le patrimoine (0,3%), des autres recettes fiscales (0,2%) et des recettes non fiscales (0,1%).

En 2021, les impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital (49,2%) sont toujours prédominants, suivis des impôts et taxes intérieurs sur les biens et services (42,0%), des droits d'enregistrement et de timbre (6,5%), des impôts sur les salaires versés et autres rémunérations (1,7%), des impôts sur le patrimoine (0,3%), des autres recettes fiscales (0,2%) et des recettes non fiscales (0,1%).

Les prévisions de recettes budgétaires se situent à 956,71 milliards FCFA en 2021, soit une augmentation de 112,84 milliards de FCFA en valeur absolue et de 13,4% en valeur relative par rapport au niveau de 2020. Cette situation s'explique par une progression des impôts et taxes intérieurs sur les biens et services (21,5%) et des prévisions des impôts sur les revenus, des impôts sur les bénéfices et les gains en capital (7,2%).

Sur la période de 2012 à 2019, il est constaté une tendance haussière des prévisions budgétaires avec une croissance annuelle moyenne de 9,1%. Cependant une baisse de 69,28 milliards de FCFA (11,7%) est constatée en 2015 en raison de la situation socio-politique.

De 2019 à 2021, les prévisions de recettes ont enregistré une baisse de 2,9% en 2020 et une hausse de 13,4% en 2021. Le niveau de 2020 s'explique essentiellement par la baisse des recettes fiscales (2,9%).

IV.2. Analyse des prévisions au titre du budget des collectivités territoriales

Points saillants

- tendance haussière des prévisions de recettes du budget des collectivités territoriales ;
- prédominance de la DRI-C et de la DGE dans les prévisions de recettes du budget des collectivités ;
- plus de la moitié des prévisions au titre du budget des collectivités territoriales supportées par la patente.

Commentaire général

Prévision du budget des collectivités territoriales sur la période 2012-2021

Les prévisions du budget des collectivités territoriales sont passées de 16,98 milliards de FCFA en 2012 à 40,81 milliards FCFA en 2021, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 9,2%. Cependant des baisses sont constatées en 2015 (-7,4%) et en 2020 (-5,4%) liées au contexte socio politique en 2015 et la mise en œuvre des mesures gouvernementales dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 en 2020.

De 2020 à 2021, les prévisions au titre du budget des collectivités territoriales sont passées de 34, 13 milliards à 40, 81 milliards de FCFA soit un taux de progression de 19,6%.

Prévision du budget des collectivités par unité de recouvrement sur la période 2012-2021

Sur la période 2012-2021, l'analyse de la structure des prévisions fait ressortir une variation des poids moyens entre les unités de recouvrement. Les poids moyens les plus élevés se trouvent au niveau de la DRI-C (26,6%), suivie de la DGE (25,0%), DME-HBS (7,2%), DRI-HBS (6,8%) et DME-C I (4,1%). Les plus faibles poids sont observés au niveau de la DRI-CS (0,9%) et DGUF-B (0,6%).

La période de 2012 à 2021 est marquée par un taux de croissance annuelle moyenne de 28,8% pour la DRI-CN, de 24,9% pour la DME-C II et de 20,3% pour la DGUF-O.

Prévision du budget des collectivités territoriales par nature de recettes sur la période 2012-2021

Au niveau de la structure des prévisions de recettes des collectivités territoriales, on note une prédominance de la contribution des patentes, la taxe de jouissance, la contribution des microentreprises et la taxe de résidence. Ces impôts ont des parts moyennes respectives de 50,8%, 23,3%, 10,9% et 5,0% sur la période 2012-2021.

En 2021, la part de la patente est de 53,0%, suivie de la taxe de jouissance (18,0%), de la CME (14,3%) et des autres impôts et taxes (14,7%).

Note méthodologique :

Concepts : Voir Glossaire

Taux de croissance annuel moyen : il s'agit d'un ratio à progression géométrique qui donne un taux de croissance sur la période étudiée (n-n0)

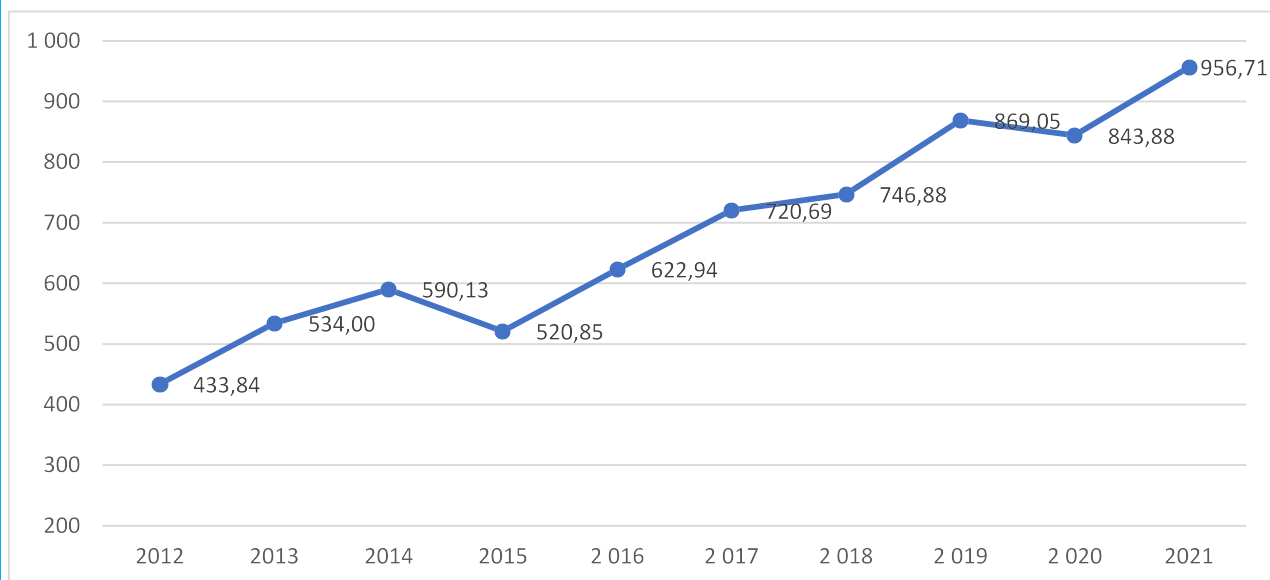
Taux de variation des émissions : il mesure l'évolution de la valeur des émissions entre deux dates par rapport à sa valeur de départ.

Source : DGI, annuaire statistique 2021 de la Direction générale des impôts

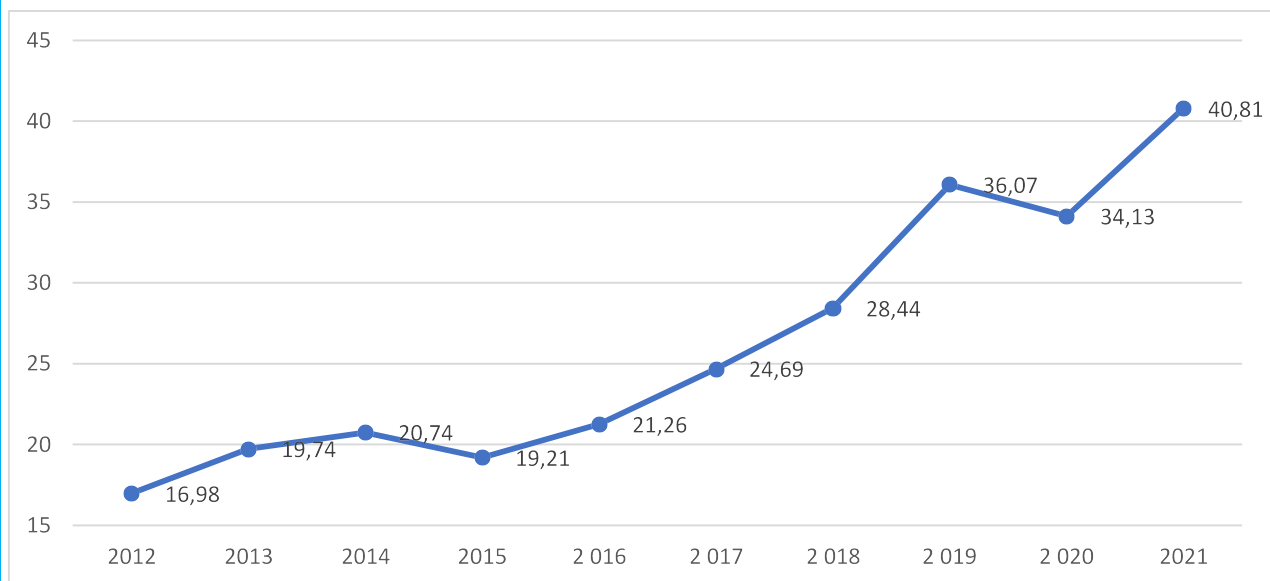
Tableau 3: Evolution des taux de variations des budgets de l'Etat et des collectivités territoriales(%)

Budgets	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Budget Etat	23,1	10,5	-11,7	19,6	15,7	3,6	16,4	-2,9	13,4
Budget des collectivités	16,3	5,1	-7,4	10,7	16,2	15,2	26,8	-5,4	19,6

Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

Graphique 19: Evolution des prévisions du budget de l'Etat (en milliards de FCFA)

Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

Graphique 20 : Evolution des prévisions du budget des collectivités territoriales (en milliards de FCFA)

Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021



REALISATIONS

V.1. Analyse des réalisations au titre du budget de l'Etat

Points saillants

- tendance haussière des recettes du budget de l'Etat ;
- prédominance de la DGE au niveau des recettes du budget de l'Etat ;
- déclarations, origine principale des recettes budgétaires.

Commentaire général

Réalisation du budget de l'Etat sur la période 2012-2021

Sur la période 2012-2021, les recettes ont connu une croissance de 9,5% en moyenne annuelle malgré une régression de 3,5% enregistrée en 2015. Cette baisse serait imputable au contexte socio-politique qu'a connu le pays en 2014-2015.

De 2020 à 2021, les recettes ont enregistré une augmentation de 192,00 milliards de FCFA (+22,2%) passant de 861,9 milliards à 1 052,94 milliards de FCFA.

De l'analyse des recettes rapportées aux prévisions, la DGI a enregistré des performances satisfaisantes au cours de la période de 2012 à 2021 avec un taux moyen de réalisation de 98,3%. Le plus faible taux de réalisation (88,4%) est enregistré en 2014 tandis que le pic (110,1%) est observé en 2021.

Réalisation du budget de l'Etat par unité de recouvrement sur la période 2012-2021

L'analyse des contributions des UR fait ressortir une prédominance de la DGE avec une part moyenne de 81,1% de contribution aux recettes mobilisées au profit du budget de l'Etat. Elle est suivie par la DME-C I (6,0%) et la DRI-C (4,0%). Les plus faibles contributions sont enregistrées au niveau de la DRI-CS et la DRI-SO avec un apport de 0,1% chacune.

En 2021, la part contributive aux réalisations des recettes du budget de l'Etat donne 84,2% pour la DGE, 4,0% pour la DME-C I, 3,7% pour la DME-C II, 3,6% pour la DRI-C. Les autres UR contribuent pour 4,5% à la formation des recettes.

Réalisation du budget de l'Etat par nature de recettes sur la période 2012-2021

Sur la période 2012-2021, les recettes budgétaires se composent : des impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital (51,8%), des impôts et taxes intérieurs sur les biens et services (40,5%), des droits d'enregistrement et de timbre (5,4%), des impôts sur les salaires versés et autres rémunérations (1,5%). Le reste (0,8%) est constitué des impôts sur le patrimoine, des autres recettes fiscales, et des recettes non fiscales.

En 2021, les impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital (54,6%) sont toujours prédominants, suivis des impôts et taxes intérieurs sur les biens et services (38,0%), des droits d'enregistrement et de timbre (5,4%), des impôts sur les salaires versés et autres rémunérations (1,5%). Le reste (0,5%) est constitué des impôts sur le patrimoine, des autres recettes fiscales, et des recettes non fiscales.

Réalisation du budget de l'Etat par origine sur la période 2012-2021

Les ressources mobilisées au profit du budget de l'Etat sur la période 2012-2021 restent dominées par celles issues des déclarations dont le poids varie entre 68,0% (2013) et 97,2% (2017).

La part moyenne sur la période 2012-2021 des recettes issues des déclarations se situe à 92,3%.

En 2021, la composition des recettes fait ressortir 95,7% issues des déclarations, 2,3% des droits constatés, 2,0% des redressements (brigade, assiette et taxation d'office) et le reste (0,002%) des avis d'imposition.

V.2. Analyse des réalisations au titre du budget des collectivités territoriales

Points saillants

- tendance haussière des recettes du budget des collectivités territoriales ;
- bon niveau de réalisation ;
- prédominance de la DGE et de la DRI-C au niveau des recettes du budget des collectivités territoriales ;
- patente, origine principale des recettes du budget des collectivités territoriales.

Commentaire général

Réalisation du budget des collectivités territoriales sur la période 2012-2021

Sur la période 2012-2021, les recettes ont enregistré une augmentation globale passant de 15,48 milliards en 2012 à 37,60 milliards de FCFA en 2021 avec un taux d'accroissement annuel moyen de 10,4%.

Les plus forts taux d'accroissement de 25,4% et 23,9% observés respectivement en 2013 et 2018 sont essentiellement dus à la fin des exonérations accordées à certaines sociétés minières en matière de patente.

Cette tendance haussière est rompue par des régressions de 5,5% et 2,4% enregistrées respectivement en 2015 et 2017. Ces régressions sont imputables au contexte socio-politique en 2015 et à la suspension des opérations de lotissements.

L'analyse des performances au niveau de la mobilisation des ressources au profit du budget des collectivités fait ressortir un bon niveau de réalisation avec un taux annuel moyen de 94,7% sur la période 2012-2021. La meilleure performance de 107,4% a été réalisée en 2016. Le plus faible niveau de réalisation (83,0%) est enregistré en 2019.

En 2021, le niveau des recettes a augmenté de 5,99 milliards de FCFA (18,9%) en glissement annuel, avec un taux de réalisation de 92,1% contre 92,6% en 2020.

Réalisation du budget des collectivités territoriales par unité de recouvrement sur la période 2012-2021

L'analyse des contributions des UR sur la période fait ressortir une prédominance de la DGE avec une part moyenne de 28,4% de contribution aux recettes mobilisées au profit du budget des collectivités territoriales. Elle est suivie par la DRI-C (16,7%), la DRI-HBS (7,1%) et la DME-HBS (6,1%). La plus faible contribution est enregistrée au niveau de la DGUF-B avec un apport moyen de 0,7%.

En 2021, la DGE reste dominante avec une part contributive de 31,4% suivie de la DRI-C (15,9%), de la DRI-CN (7,3%), de la DRI-HBS (6,2%) et de la DRI-SHL (5,5%).

Réalisation du budget des collectivités territoriales par nature de recettes sur la période 2012-2021

L'analyse de la structure des recettes des collectivités territoriales montre une prédominance de la contribution des patentes, la taxe de jouissance, la contribution des microentreprises et la taxe foncière des sociétés. Ces impôts ont des parts moyennes respectives de 57,2%, 25,3%, 7,6% et 3,3% sur la période 2012-2021.

En 2021, la part de la patente est de 65,3%, suivie de la taxe de jouissance (17,8%), de la CME (5,3%) et des autres impôts et taxes (11,6%).

Réalisation du budget des collectivités territoriales par origine sur la période 2012-2021

L'analyse par origine des recettes des budgets des collectivités territoriales sur la période 2012-2021 montre qu'elles proviennent essentiellement des avis d'imposition, des déclarations et des droits constatés.

Sur la période 2012-2013, on note une prédominance des recettes issues des déclarations avec 96,0% en 2012 et 58,9% en 2013.

Sur la période 2014-2021, les parts moyennes de ces catégories sont de 57,6% pour les avis d'imposition, 20,2% pour les déclarations et 16,7% pour les droits constatés, soit une part moyenne cumulée de 94,4% pour ces trois origines de recettes.

En 2021, la composition des recettes fait ressortir 55,7% issues des avis d'imposition suivis des droits constatés (27,4%), des déclarations (15,9%), des redressements (brigade, assiette et taxation d'office) (1,1%).

Note méthodologique :

Concepts : Voir Glossaire

Taux de croissance annuel moyen : il s'agit d'un ratio à progression géométrique qui donne un taux de croissance sur la période étudiée (n-n0)

Taux de variation des réalisations : il mesure l'évolution de la valeur des réalisations entre deux dates par rapport à sa valeur de départ.

Source : DGI, annuaire statistique des impôts 2021

Tableau 4: Evolution du taux de variation des réalisations des budgets de l'Etat et des collectivités territoriales (%)

Budget/Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Budget de l'Etat	12,23	0,07	-3,52	18,17	13,17	7,44	16,75	2,04	22,16
Budgets des collectivités	25,40	4,10	-5,47	19,52	-2,36	23,92	8,31	5,64	18,93

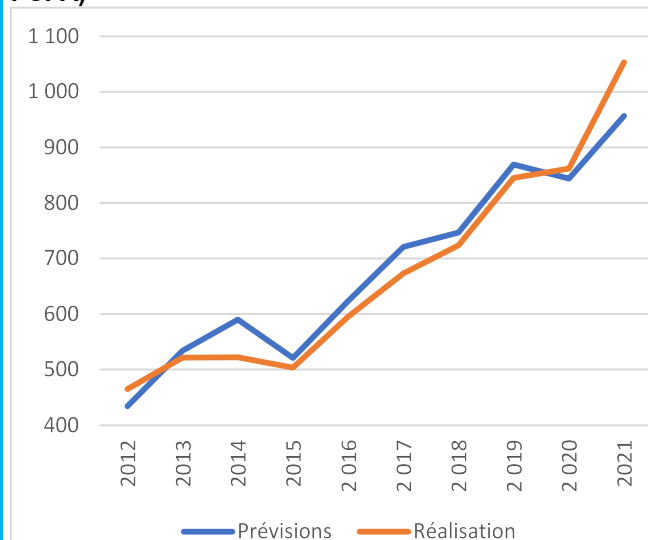
Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

Tableau 5: Evolution du taux de réalisation des budgets de l'Etat et des collectivités territoriales (%)

Budget/Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Budget de l'Etat	107,12	97,67	88,44	96,68	95,52	93,43	96,87	97,19	102,14	110,06
Budgets des collectivités	91,20	98,37	97,42	99,46	107,42	90,30	97,13	82,95	92,61	92,12

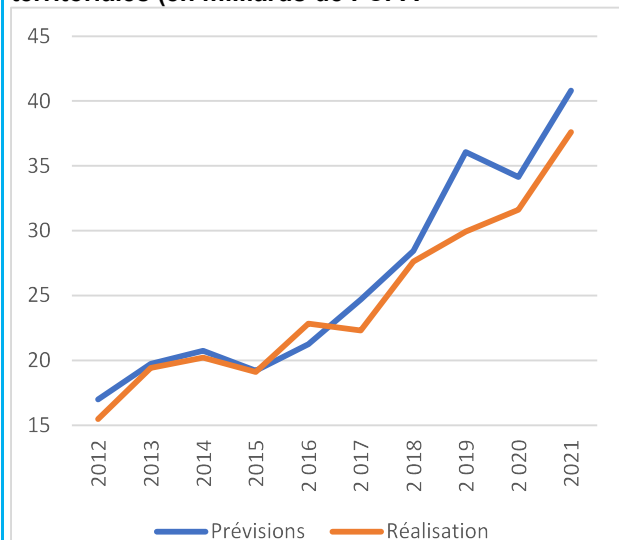
Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

Graphique 21: Evolution comparée des réalisations et des prévisions du budget de l'Etat (en milliards de FCFA)



Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

Graphique 22: Evolution comparée des réalisations et des prévisions du budget des collectivités territoriales (en milliards de FCFA)



Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

V.3. Analyse des impôts leaders

Points saillants

- forte contribution des recettes de la TVA et l'IS.

Commentaire général

Réalisation des impôts leaders sur la période 2012-2021

L'analyse de l'évolution du recouvrement des recettes des impôts leaders sur la période révèle une tendance à la hausse malgré les baisses de 2,0% et de 4,0% enregistrées respectivement en 2014 et 2015. Ces baisses s'expliqueraient par la situation socio-politique marquée par l'insurrection populaire et la transition politique.

L'année 2021, avec un recouvrement de 901,3 milliards de FCFA, a enregistré la plus forte augmentation annuelle du niveau des recettes des impôts leaders (24,9%). Ce pic est induit par le secteur minier dont la contribution a fortement augmenté du fait du niveau du cours de l'or en 2021. Sur la période 2016-2021, ces ressources enregistrent une variation moyenne de 9,2% par année.

Structure (poids) des impôts leaders sur la période 2012-2021

En termes de poids, la contribution de ce groupe d'impôts varie de 83,8% à 87,6% des recettes du budget de l'Etat sur la période 2012-2021, avec une contribution moyenne annuelle de 85,2%. Cette forte contribution est portée par la TVA et l'IS qui ont respectivement 32,5% et 29,1% de poids en moyenne sur la période concernée.

En 2021, l'apport des impôts leaders se chiffre à 85,6%, soutenu par la TVA (32,8%), l'IS (31,1%) et l'IUTS (12,4%).

Note méthodologique :

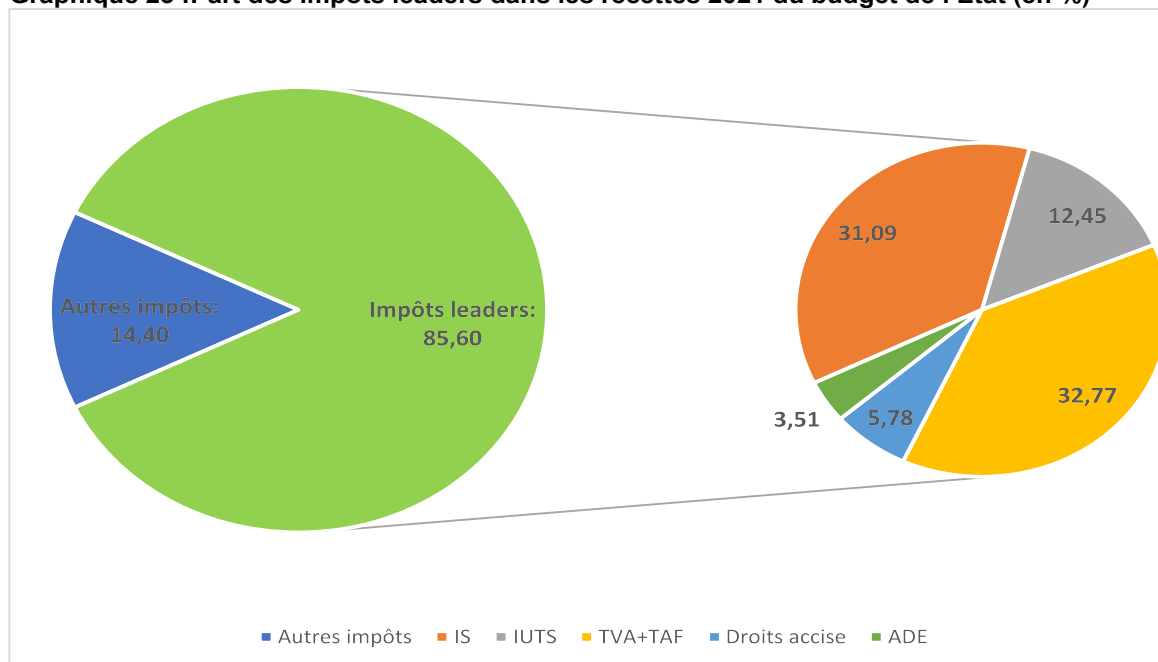
Concepts : Voir Glossaire

Taux de croissance annuel moyen : il s'agit d'un ratio à progression géométrique qui donne un taux de croissance sur la période étudiée (n-n0)

Taux de variation des réalisations : il mesure l'évolution de la valeur des réalisations entre deux dates par rapport à sa valeur de départ.

Source : DGI, annuaire statistique des impôts 2021

Graphique 23 :Part des impôts leaders dans les recettes 2021 du budget de l'Etat (en %)



Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

V.4. Analyse de la contribution de quelques sous-secteurs d'activités spécifiques dans la mobilisation des recettes

Points saillants

- tendance haussière des recettes des sociétés minières sur la période.

Commentaire général

Evolution de la contribution de ces sous-secteurs d'activités spécifiques

Secteur minier : les recettes de ce secteur se situent à 233,35 milliards FCFA en 2021, soit une augmentation de 112,88 milliards de FCFA en valeur absolue et de 93,7% en valeur relative par rapport au niveau de 2020. Cette performance s'expliquerait par l'augmentation de la production d'or et de la hausse du cours de l'or en 2021.

De 2012 à 2021, il est constaté une tendance haussière des recettes avec une croissance annuelle moyenne de 9,1%. Cependant des baisses sont observées en 2013 (-17,5%), 2014 (-16,2%) et 2015 (-15,4%).

La contribution moyenne de ce secteur dans la mobilisation des recettes est de 14,8% sur la période 2012-2021 et de 21,1% en 2021.

Secteur des télécommunications : les recettes de ce secteur sont passées de 99,34 milliards FCFA en 2020 à 115,27 milliards de FCFA en 2021, soit une augmentation de 15,93 milliards de FCFA en valeur absolue et de 16,0% en valeur relative par rapport à son niveau de 2020.

De 2012 à 2021, il est constaté une tendance haussière des recettes avec une croissance annuelle moyenne de 10,5%. Cependant des baisses sont observées en 2013 (-4,2%), 2015 (-7,1%) et 2018 (-4,2%).

La contribution moyenne de ce secteur dans la mobilisation des recettes est de 10,4% en 2021 et de 11,0% sur la période 2012-2021.

Secteur bancaire : ce secteur a enregistré un taux d'accroissement annuel moyen de 8,8% sur la période 2012-2021.

Les recettes de ce secteur sont passées de 74,21 milliards de FCFA en 2020 à 88,93 milliards de FCFA en 2021, soit une progression de 19,8% en valeur relative et de 14,71 milliards de FCFA en valeur absolue.

La contribution moyenne de ce secteur dans les recettes de la DGI est de 9,0% sur la période et 8,4% en 2021.

Secteur du BTP : les recettes du secteur BTP ont enregistré un taux d'accroissement annuel moyen de 11,4% sur la période 2012 à 2021.

De 2012 à 2016, le taux de croissance annuel moyen est de 17,4% avec un pic en 2016 (148,3%). Malgré cette progression, il est observé des baisses en 2014 (38,9%) et en 2015 (11,8%). De 2017 à 2020, il est constaté une tendance haussière des recettes avec une croissance annuelle moyenne de 5,0%. Cependant, des baisses sont observées en 2017 (-3,5%) et en 2018 (-3,0%).

En 2021, les recettes se situent à 27,60 milliards de FCFA, soit une régression de 23,0% en valeur relative et de 8,24 milliards de FCFA en valeur absolue par rapport à son niveau de 2020 en lien avec le contexte sécuritaire et la difficulté d'exécution de certains marchés.

La contribution de ce secteur dans les recettes de la DGI est de 2,9% sur la période et de 2,5% en 2021.

Secteur de l'hôtellerie : sur la période 2012 à 2021, les recettes du secteur sont passées de 4,74 milliards de FCFA en 2012 à 3,49 milliards FCFA en 2021, soit une régression annuelle moyenne de 3,4%.

Sa contribution moyenne (3,59 milliards de FCFA) dans les réalisations de la DGI est de 0,5% sur la période. En 2021, sa contribution est de 0,3%.

Secteur de la cimenterie : les recettes de ce secteur sont passées de 3,30 milliards de FCFA en 2012 à 11,13 milliards FCFA en 2021, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 14,5% sur la période. Cependant, en 2014, on constate une baisse de 0,3%.

Sa contribution moyenne (7,40 milliards de FCFA) dans les recouvrements de la DGI est de 1,0% et de 1,0% en 2021.

Secteur des assurances : sur la période, les recettes du secteur des assurances sont passées de 2,00 milliards de FCFA en 2012 à 12,32 milliards FCFA en 2021, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 22,4%. En 2014, il est constaté un pic de 152,0%. Sa contribution moyenne (7,61 milliards de FCFA) dans les recettes de la DGI est de 1,1% et de 1,1% en 2021.

Note méthodologique :

Concepts : Voir Glossaire

Taux de croissance annuel moyen : il s'agit d'un ratio à progression géométrique qui donne un taux de croissance sur la période étudiée (n-n0)

Taux de variation des réalisations : il mesure l'évolution de la valeur des réalisations entre deux dates par rapport à sa valeur de départ.

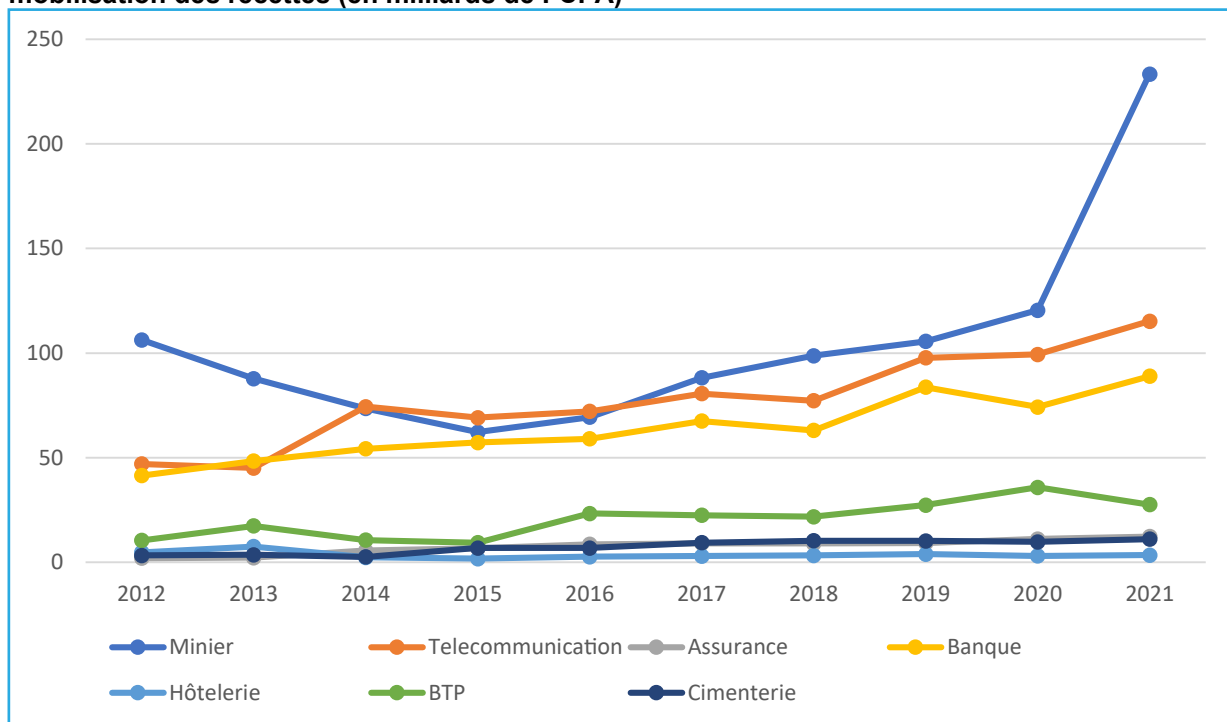
Source : DGI, annuaire statistique des impôts 2021

Tableau 6 : Evolution de la contribution des sous-secteurs d'activités spécifiques dans les recettes de la DGI (%)

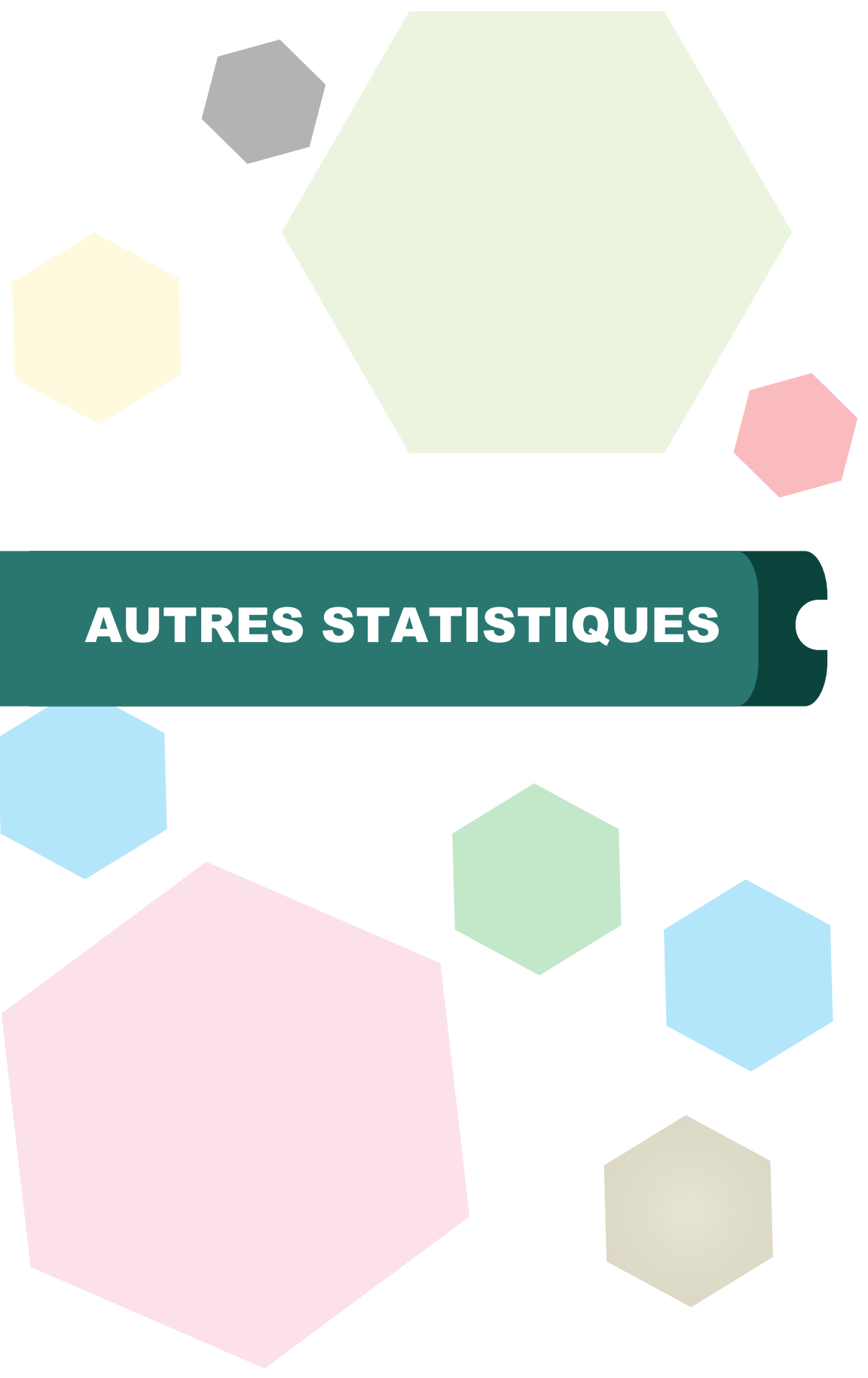
Sous-secteur d'activités spécifiques	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Minier	22,7	16,5	13,7	12,0	11,0	12,5	13,0	11,9	13,1	21,1
Télécommunication	10,0	8,5	13,9	13,3	11,5	11,4	10,1	11,0	10,8	10,4
Assurance	0,4	0,4	1,1	1,3	1,4	1,3	1,2	1,0	1,2	1,1
Banque	8,8	9,1	10,1	11,0	9,4	9,6	8,3	9,4	8,1	8,0
Hôtellerie	1,0	1,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3
BTP	2,2	3,3	2,0	1,8	3,7	3,2	2,9	3,1	3,9	2,5
Cimenterie	0,7	0,7	0,5	1,3	1,1	1,3	1,3	1,2	1,1	1,0

Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

Graphique 24: Evolution des recettes de quelques sous-secteurs d'activités spécifiques dans la mobilisation des recettes (en milliards de FCFA)



Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021



AUTRES STATISTIQUES

VI.1. Analyse de l'utilisation de eSINTAX et de la facture normalisée

Points saillants

- l'évolution de l'utilisation de eSINTAX par les contribuables ;
- l'évolution de l'utilisation de la facture normalisée par les contribuables.

Commentaire général

Evolution de l'utilisation de eSINTAX par les contribuables

Pour les télédéclarations et les télépaiements, l'analyse du nombre des télédéclarations et télépaiements révèle une tendance à la hausse sur la période 2018- 2021 avec respectivement un taux d'accroissement annuel moyen de 211,5% et 201,3%.

En 2021, on enregistre 268 223 contribuables qui ont fait leurs déclarations par eSINTAX, soit une évolution progressive de 114 417 contribuables par rapport à 2020, représentant une hausse de 74,4%. Au cours de la même année, 53 026 ont utilisé eSINTAX pour leur paiement contre 27 759 en 2020.

Sur la période de 2018 à 2021, on note une forte adhésion à l'utilisation de eSINTAX pour les télédéclarations. Cette situation s'explique par la généralisation de la procédure de télédéclaration à tous les contribuables du réel normal d'imposition. Au niveau des télépaiements, on constate également une croissance au fil des années sur la même période.

En 2021, le nombre de contribuables ayant télédéclaré leurs impôts est de 23 707, soit une hausse de 9 890 pour un taux d'accroissement annuel de 71,6% par rapport à 2020.

Quant aux contribuables ayant souscrit au télépaiement, leur nombre est 4 285 soit une hausse de 2697 pour un taux d'accroissement annuel de 169,8% par rapport à 2020.

Sur la période 2018-2020, le nombre des télédéclarations par impôts reste supérieur à celui des télépaiements. Cela peut se justifier par la faculté qu'on les contribuables du réel normal de payer toujours à la caisse alors que les déclarations physiques sont quasi inexistantes à la DGE mais aussi dans les DME.

S'agissant du montant des télédéclarations des impôts, celui-ci s'élève à 825, 08 milliards de FCFA, soit une hausse de 420,00 milliards de FCFA. Ce qui donne un taux d'accroissement annuel de 103,7% par rapport à l'année 2020. Concernant le montant des télépaiements des impôts leaders, il s'est établi à 512,60 milliards de FCFA en 2021 avec une hausse de 316,23 milliards de FCFA, soit un taux d'accroissement annuel de 161,03 % par rapport à 2020.

D'une manière générale, le montant des télédéclarations, tout comme celui des télépaiements augmente d'une année à l'autre sur la période 2018-2020 pour tous les impôts leaders. Le montant des télédéclarations reste toujours supérieur à celui des télépaiements.

Evolution de l'utilisation de la facture normalisée par les contribuables

Sur la période 2017-2021, l'utilisation de la facture normalisée par les contribuables affiche une tendance haussière avec un taux d'accroissement annuel moyen de 17,13%. Sur la période, le nombre de contribuables utilisant la facture normalisée a presque doublé (88,23%) passant de 3 375 en 2017 à 6 353 en 2021. Entre 2020 et 2021, le nombre des utilisateurs est passé de 5 568 à 6 353 soit une évolution de 14,09%. Cette augmentation se justifie en partie par les séances de formation et d'informations à l'endroit des contribuables, auxquelles il faut ajouter les différents contrôles de l'utilisation de la facture normalisée.

Tableau 7 : Nombre et montant des télédéclarations et télépaiement

	2018		2019		2020		2021	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Déclaration	8 574	144 025,4	45 716	707 983,8	153 806	916 526,5	268 223	999 527,0
Paiement	1 874	32 214,1	12 804	284 694,6	27 759	375 019,7	53 026	661 075,0

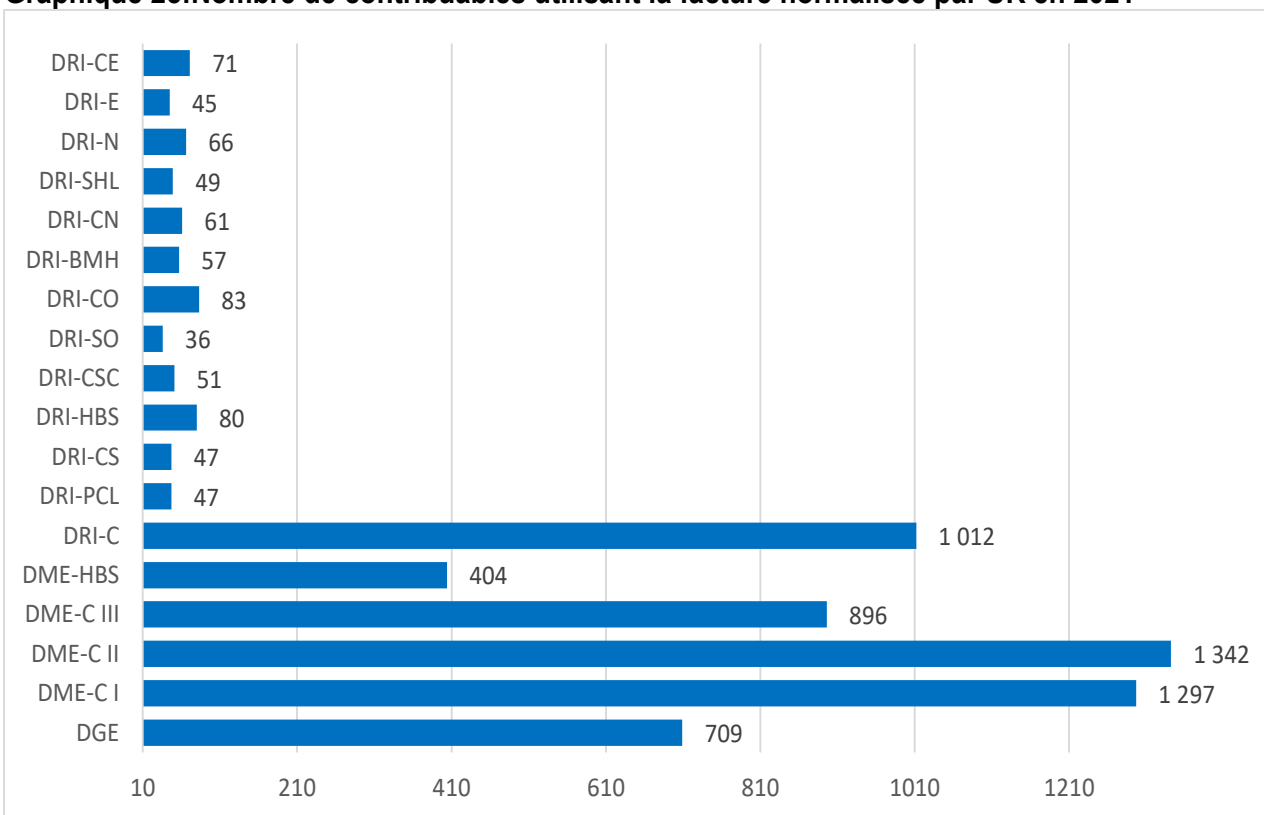
Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

Tableau 8 : Nombre de contribuables ayant télédéclarés et télépayés par impôts

Impôts	2018		2019		2020		2021	
	Télédéclaré	Télépayé	Télédéclaré	Télépayé	Télédéclaré	Télépayé	Télédéclaré	Télépayé
IS	19	0	264	79	1 186	186	4 998	985
IUTS	400	0	1 188	0	4 743	0	5 952	1 200
IBICA	0	0	26	11	290	61	2 286	239
IBNC	0	0	3	3	21	10	1 235	387
IRF	149	50	499	210	1 857	559	2 728	718
MFP	19	0	264	79	1 186	186	1 303	52
TVA	406	83	1 188	257	4 534	586	5 174	680
TAF	na	na	na	na	na	na	31	24

Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

Graphique 25: Nombre de contribuables utilisant la facture normalisée par UR en 2021



Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

Etats de droits réels (EDR)

Pour les états de droits réels, on note une quasi constance au niveau de la courbe des femmes. Quant à celle des hommes, elle se présente en dents de scie avec des pics en 2013 et 2017 respectivement de 10 893 et de 10 910.

Permis urbain d'habitation par attribution (PUH/A) et par mutation (PUH/M)

De l'analyse de la délivrance des PUH par attribution, on constate une baisse entre 2012-2016 et un pic (9 889) en 2017 pour les hommes tandis que du côté des femmes on constate une évolution de 2015-2017. En 2016, le nombre de femmes bénéficiaires de PUH/A a dépassé celui des hommes soit un effectif de 4 600 contre 1 009 pour les hommes. Les accroissements considérables à partir de 2017 se justifient par le retour à l'ordre normal des conseils municipaux dont les activités avaient été suspendue entre 2014 et 2016 en raison du contexte politique nationale.

Concernant la délivrance des PUH par mutation, on constate une baisse sur la période 2012-2016 et un pic (10 108) en 2017 pour les hommes tandis que du côté des femmes on constate une évolution de 2015 à 2017. En 2016, le nombre de femmes bénéficiaires de PUH/M a dépassé celui des hommes soit un effectif de 3 710 pour les femmes contre 1305 pour les hommes. Les accroissements considérables à partir de 2017 se justifie par le retour à l'ordre normal des conseils municipaux dont les activités avaient été suspendue entre 2014 et 2016 en raison du contexte politique nationale.

Permis d'exploiter (PE)

S'agissant des permis d'exploiter on constate que les courbes sont évolutives sur la période 2012-2020. On note une baisse en 2017 et 2021 pour les hommes et à partir de 2020 pour les femmes.

Titres Fonciers (TF)

Concernant la délivrance des titres fonciers, on note un écart entre les hommes et les femmes. Au niveau des femmes la courbe est presque constante sur la période 2012-2019. L'effectif des femmes reste faible durant toute la période. Pour les hommes la courbe décroît sur la période 2013-2015 et croit considérablement de 2016 à 2018 et atteint un pic (858) en 2018. Cette faible proportion des femmes titulaires de titre foncier peut s'expliquer par les pesanteurs sociales et la complexité des démarches pour l'obtention d'un titre foncier

Demandes de terrain (DT)

Sur la période 2016-2017 le nombre de demande de terrain est plus important au niveau des hommes que les femmes. On note globalement une baisse des demandes de terrains tant au niveau des hommes que des femmes à partir de 2018.

Actes notariés

Pour les actes notariés on note un écart significatif entre hommes et femmes sur la période de 2012-2019. Cependant au niveau des femmes la courbe reste évolutive. Au regard des contraintes pour l'obtention des différents actes domaniaux, celles-ci préfèrent confier leur dossier aux cabinets de notaire.

Evolution des demandes d'attestation de situation fiscale en ligne

Le nombre de demande d'ASF en ligne a augmenté considérablement de 2019 à 2021 passant de 1 997 à 22 627 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 236,61%. Cela peut s'expliquer par la simplicité, la rapidité et l'efficacité dans les traitements en ligne comparativement aux traitements physiques.

On note également un traitement meilleur des demandes d'ASF en ligne en 2021 comparativement en 2020. Il en est de même pour le traitement dans le délai. Cette situation peut se justifier par la stabilité du réseau, la disponibilité des agents qui ont bénéficié de renforcement de capacité.

Evolution des demandes de certification de chiffre d'affaires en ligne

On constate une hausse substantielle des demandes de certification de chiffre d'affaire en ligne de 2019 à 2020 suivis d'une baisse de 2020 à 2021. En effet de 2019 à 2020, on passe de 279 à 3 420 avant de décroître en 2021 à 2 333 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 189,17%.

Cela peut s'expliquer par l'apparition du covid et les mesures restrictives contraignant les usagers à faire leurs opérations en ligne. On peut également ajouter le volume élevé des marchés publics en 2020 comparativement à 2021.

VI.2. Analyse des services rendus aux usagers

Points saillants

- l'évolution de l'établissement des actes domaniaux par genre ;
- l'évolution des demandes d'attestation de situation fiscale en ligne ;
- l'évolution des demandes de certification de chiffre d'affaires en ligne.

Commentaire général

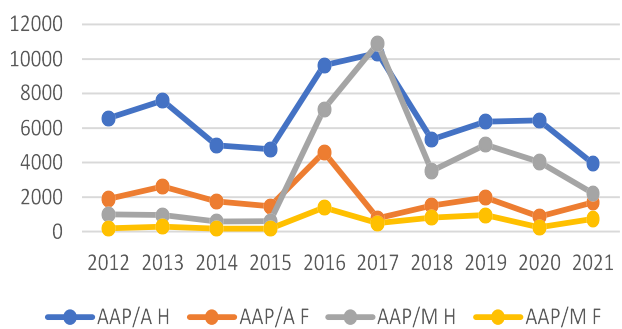
Evolution de l'établissement des actes domaniaux par genre

Attestation d'attribution de parcelle par attribution (AAP/A) et par mutation (AAP/M)

De l'analyse des AAP/A, on constate une évolution en dent de scie du nombre des attestations d'attribution de parcelle par attribution sur la période 2012-2021 avec un pic (10 342) pour les hommes en 2017 dû essentiellement aux activités des sociétés de promotion immobilières. On note un écart considérable en défaveur du genre féminin due aux pesanteurs sociales.

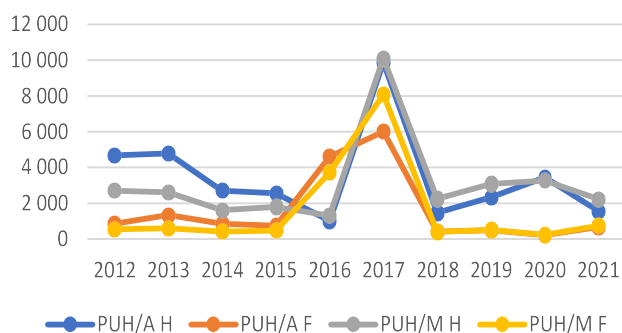
Concernant les attestations d'attribution de parcelle par mutation, on constate une stabilité entre 2012-2015 puis une augmentation spectaculaire à partir de 2016 liée probablement aux mesures de faveur dans les actes de mutation d'une part et aux activités des sociétés de promotion immobilières d'autre part. On note toujours un écart considérable en défaveur du genre féminin dû aux pesanteurs sociales.

Graphique 26 :Nombre de AAP/A et de AAP/M établis par genre



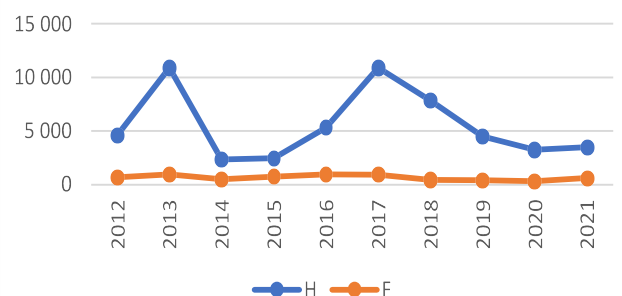
Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

Graphique 27 :Nombre de PUH/A et de PUH/M établis par genre



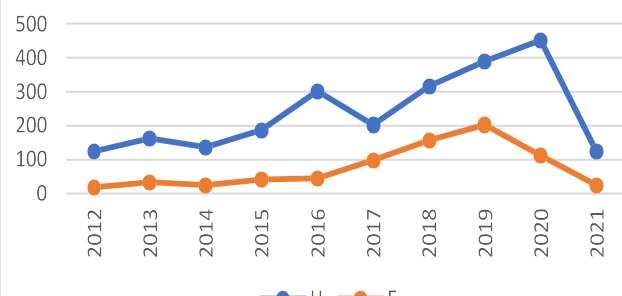
Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

Graphique 28:Nombre de EDR établis par genre



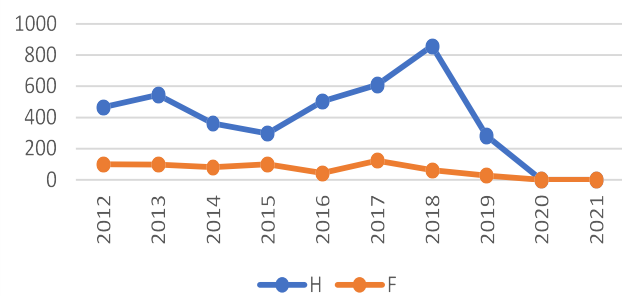
Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

Graphique 29:Nombre de PE établis par genre



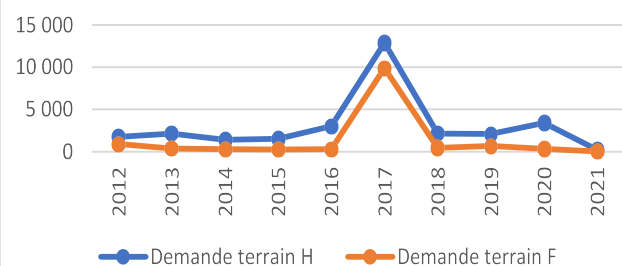
Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

Graphique 30 :Nombre de TF établis par genre



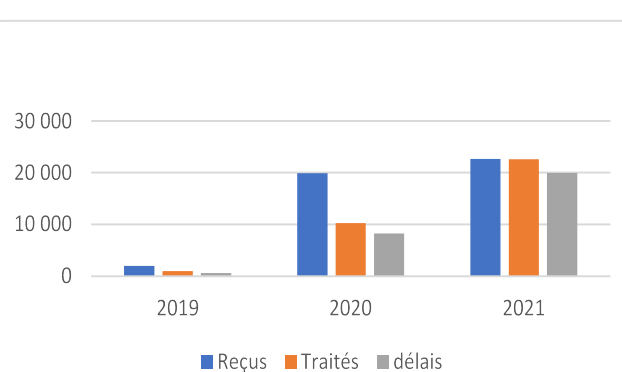
Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

Graphique 31:Nombre de demande de terrain établis par genre



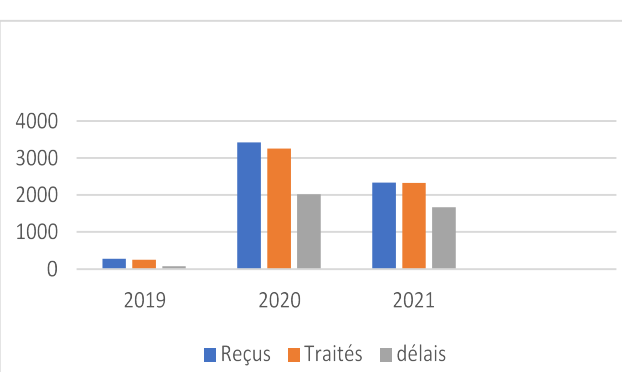
Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

Graphique 32 :Nombre d'ASF délivré dans les délais



Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

Graphique 33 :Nombre de CCA établis dans les délais



Source : DGI, à partir des données de l'annuaire statistique des impôts 2021

CONCLUSION

En 2021, l'environnement socioéconomique du Burkina Faso a été caractérisé par une situation sécuritaire difficile. Malgré ce contexte, l'activité économique s'est montrée résiliente avec un recouvrement record de la DGI de 1 052,9 milliards de francs CFA, favorisé par l'action conjuguée de la mise en œuvre d'actions fortes de mobilisation des ressources financières au profit du budget de l'Etat et de celui des collectivités territoriales. Les structures productrices de données ont assuré le suivi des principaux indicateurs de performances liés aux domaines d'analyse et leur mise à jour a été facilitée par la tenue mensuelle de la revue des performances. Cela a rendu plus aisé, leur analyse suivant différents angles dans le présent document.

Globalement, l'analyse fait ressortir une amélioration des indicateurs de l'ensemble des domaines d'analyse. Néanmoins, ces efforts doivent être poursuivis en vue de relever les défis liés à l'amélioration de la qualité des données pour soutenir la dynamique des performances amorcées par la DGI.

GLOSSAIRE

Attestation d'attribution de parcelle (AAP)

C'est un acte administratif délivré aux personnes physiques ou morales pour l'occupation des terres urbaines et rurales destinées à tout usage. L'attestation est délivrée à tout usager qui a satisfait au paiement de la taxe de jouissance. Elle est destinée à permettre la demande de permis de construire et pour servir de preuve de leur droit provisoire. Elle est délivrée sur demande volontaire du titulaire de droit de jouissance

Autres droits d'enregistrement (ADE)

Impôt principalement perçu sur l'enregistrement des marchés publics et accessoirement par la taxation d'autres actes que ceux portant transmission de propriété ou de jouissance de biens.

Bénéfices Agricoles

Il s'agit de tous les revenus procurés par l'exploitation des biens agricoles (y compris par les fermiers et métayers), déclarés à l'impôt sur le revenu.

Bénéfices Industriels et Commerciaux

Il s'agit des bénéfices, déclarés à l'impôt sur le revenu, réalisés par des personnes physiques et provenant de l'exercice d'une profession commerciale, industrielle ou artisanale.

Bénéfices Non Commerciaux

Il s'agit des bénéfices, déclarés à l'impôt sur le revenu, des professions libérales, des charges et offices. On y inclut également les droits d'auteur ou d'inventeur.

Droits fixes

Les droits fixes communément appelés frais de permis de recherche sont des taxes perçues par l'Etat avant l'octroi du permis. Les droits fixes sont acquittés en une seule fois par tout requérant lors de l'octroi, du renouvellement, du transfert des titres miniers ou des autorisations administratives délivrés en vertu du code minier.

Dégrèvement

Un dégrèvement correspond à une suppression ou atténuation d'un impôt prononcée par l'Administration, d'office, par voie contentieuse (décharge ou réduction) ou par voie gracieuse (remise ou modération).

Etat des droits réels immobiliers

C'est un document délivré par le receveur de la publicité foncière sur réquisition d'un usager du service public pour obtenir des informations sur un immeuble (droits réels, charges et obligations).

Emission

Montant de l'impôt mis à la charge d'une personne ou d'une société sur la base des montants qu'elle a déclarés (dans le cas de l'impôt sur le revenu ou de la taxe professionnelle), des valeurs foncières des locaux qu'elle habite ou détient (cas des impôts locaux) ou suite à un redressement.

Enregistrement

Désigne à la fois une formalité et un impôt.

La formalité est accomplie par le comptable des impôts lors d'opérations juridiques (ventes, échanges...) ou lors de l'ouverture des successions.

Les droits sont perçus lors de l'enregistrement de ces actes.

Impôt sur les sociétés (IS)

Impôt perçu sur l'ensemble des bénéfices ou revenus des sociétés, des autres personnes morales et des organismes assimilés (regroupés sous le vocable de « sociétés ») ayant une activité commerciale.

Impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS)

Impôt dû mensuellement par les salariés domiciliés au Burkina Faso sur leurs revenus tels que les traitements publics et privés, les salaires, les indemnités, les émoluments, y compris les avantages en nature à l'exception de ceux supportés par l'Etat, les Collectivités territoriales et les Etablissements publics n'ayant pas un caractère industriel ou commercial. Autrement dit, l'IUTS est perçu sur toute rémunération versée à une personne à l'occasion ou en contrepartie d'une activité qu'elle en vertu d'un contrat écrit ou tacite qui la place en état de subordination vis-à-vis d'un employeur.

Impôt sur les bénéfices industriels, commerciaux et agricoles (IBICA)

Impôt annuel perçu sur les bénéfices des activités ou des professions industrielles, commerciales, artisanales, agricoles, pastorales et forestières exercées par les exploitants individuels.

Il est également perçu sur les bénéfices réalisés par les titulaires de permis d'exploitation minière et d'autorisation d'exploitation de carrières.

Impôt sur les revenus des créances, dépôts et cautionnements (IRC)

Impôt appliqué aux revenus de capitaux mobiliers entendus comme les intérêts, arrérages, primes de remboursement et tous autres produits des créances, dépôts, cautionnements et comptes courants ainsi que les produits des clauses d'indexation afférentes aux sommes mises ou laissées à la disposition d'une société par ses associés ou ses actionnaires.

Impôt sur les revenus des valeurs mobilières (IRVM)

Impôt perçu sur les revenus distribués par les sociétés et personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés. Cet impôt est prélevé à la source sur les dividendes, jetons de présence, tantièmes, autres revenus des actions, parts sociales et obligations mis à la disposition des bénéficiaires. Il est régi par les articles 648 à 668 du Code de l'Enregistrement, du Timbre et de l'Impôt sur les Valeurs Mobilières.

Impôts sur les revenus fonciers (IRF)

Impôt perçu sur les revenus de la location ou sous-location des immeubles bâtis ou non bâtis quel que soit leur usage, ainsi que les revenus accessoires.

Impôt direct

Les impôts directs sont payés et supportés par la même personne. Il s'agit notamment de l'impôt sur le revenu ou de la taxe d'habitation.

Impôt indirect

Les impôts indirects sont ceux qui distinguent le redevable de l'impôt (celui qui verse le montant de l'impôt), du contribuable effectif (celui qui supporte effectivement l'impôt). Le principal impôt indirect est la taxe sur la valeur ajoutée.

Impôt sur le revenu

Impôt établi sur l'ensemble des revenus catégoriels (cf. définition) dont bénéficient les personnes physiques au cours d'une année déterminée.

Loi de finances initiale

Loi prévoyant et autorisant, pour chaque année civile, l'ensemble des ressources et des charges de l'État. Elle comprend deux parties distinctes :

Dans la première partie, elle autorise la perception des ressources publiques et comporte les voies et moyens qui assurent l'équilibre financier.

Dans la seconde partie, elle fixe pour le budget général le montant global des crédits applicables aux services votés et arrête les autorisations nouvelles par titre et par ministère ; elle autorise, en distinguant les services votés des opérations nouvelles, les opérations des budgets annexes et les opérations des comptes spéciaux du Trésor. La loi de finances initiale doit être votée avant le début de l'année à laquelle elle se rapporte.

Loi de finances rectificative

Loi modifiant en cours d'année, les dispositions de la loi de finances initiale de l'année (appelée aussi "collectif").

Microentreprises CME

Le régime d'imposition micro entreprise constitue le régime de droit commun des entreprises dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 76 300 € hors taxe pour les ventes et la fourniture de denrées et de logement et 27 000 € hors taxe pour les autres prestations. Seul le chiffre d'affaires est à déclarer directement sur la déclaration de l'impôt sur le revenu (des abattements spécifiques sont appliqués à ce chiffre d'affaires).

Minimum forfaitaire de perception (MFP)

Impôt équivalent à l'impôt sur les sociétés, perçu au titre d'une année déterminée, sur les sociétés déficitaires ou dont le résultat fiscal ne permet pas de générer un impôt sur les sociétés, supérieur à un montant déterminé indiqué par le code général des Impôts.

Mutation à titre gratuit

Succession ou donation qui ne comporte, en principe, la fourniture d'aucune contrepartie par leur bénéficiaire.

Mutation à titre onéreux

Il s'agit de la vente de biens meubles ou immeubles.

Permis d'exploiter (PE)

C'est un titre de jouissance permanent délivré aux personnes physiques ou morales pour l'occupation à des fins lucratives de terres du Domaine foncier national avec possibilité d'aliénation définitive desdites terres dans les conditions déterminées par la loi (article 179 de la RAF de 2012). Le Permis d'exploiter est délivré sur les terrains qui ont satisfait au minimum de mise en valeur conformément à l'article 332 alinéa 2 du décret 2014-481.

Permis urbain d'habiter (PUH)

C'est un titre de jouissance permanent délivré aux personnes physiques ou morales pour l'occupation des terres urbaines destinées à l'habitation avec possibilité d'aliénation définitive desdites terres dans les conditions déterminées par la loi (article 178 de la RAF de 2012). Le PUH est délivré sur les terrains qui ont satisfait au paiement de la taxe de jouissance et aux conditions de mise en valeur du terrain conformément à sa destination.

Recettes

Ensemble des encaissements non remboursables et sans contrepartie provenant de prélèvements obligatoires (tels les impôts) ainsi que les encaissements non remboursables et avec contrepartie (tels que le revenu de la propriété et du patrimoine, les droits divers et redevances) ne provenant pas d'autres administrations publiques, nationales ou étrangères, ou d'organisations internationales.

Recettes en capital

Paiements comportant une contrepartie correspondant à une opération en capital telle que la vente de biens de capital fixe, de stock, de terrains ou d'actifs incorporels. On rajoutera aux recettes en capital les recettes du portefeuille des participations de l'Etat et des transferts en capital (versements sans contrepartie effectués à des fins de formation de capital) provenant de sources autres que les administrations publiques. Elles ne comprennent pas le produit des privatisations, qui doit être classé en financement.

Recettes fiscales

Paiements sans contrepartie et non remboursables effectués au profit des administrations publiques. Elles comprennent également les droits et frais perçus par les administrations n'ayant aucune commune mesure avec le coût ou l'ampleur du service fourni au payeur.

Recettes non fiscales

Elles comprennent tous les encaissements non remboursables des administrations publiques ayant une contrepartie à l'exception de ceux qui proviennent des ventes de biens en capital, toutes les amendes et pénalités à l'exception de celles relatives aux infractions fiscales, et tous les encaissements courants des administrations publiques représentant des versements volontaires, non remboursables et sans contrepartie.

Réel normal

Ce régime d'imposition est applicable de plein droit pour l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu (Bénéfices Industriels et Commerciaux) et la taxe sur la valeur ajoutée aux entreprises dont le chiffre d'affaires excède 50 millions.

Réel simplifié

Ce régime d'imposition est applicable de plein droit pour l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu (Bénéfices Industriels et Commerciaux) et la taxe sur la valeur ajoutée aux entreprises dont le chiffre d'affaires excède les limites du régime de la CME, et est inférieur aux limites des régimes réels d'imposition (cf. supra).

Les contribuables soumis de plein droit au régime simplifié d'imposition peuvent opter pour le régime normal.

Retenues à la source

Technique de prélèvement de l'impôt. Elle est réalisée pour l'État par un tiers payeur tel qu'un employeur (pour les revenus provenant d'une activité salariée) ou encore une banque (pour les revenus découlant de valeurs mobilières), comme un acompte sur la somme finale de l'impôt.

Retenues extérieures (RET/EXT)

Idem aux retenues à la source

Retenues intérieures (RET/INT)

Idem aux retenues à la source, avec la particularité d'être collectées par les sociétés minières sur leurs fournisseurs.

Remboursement de crédits de TVA

Lorsque le montant de la TVA déductible est supérieur au montant de la TVA qu'elle a collectée, l'entreprise peut demander périodiquement le remboursement de la différence.

Revenus de Capitaux Mobiliers

Revenus produits par des placements d'argent. Les modalités de ces placements sont variables : actions, obligations, etc.

Revenus Fonciers

Ce sont les revenus provenant de la location des propriétés bâties (appartements, maisons...) et non bâties (terrains...), lorsqu'ils ne sont pas inclus dans les bénéfices d'une entreprise commerciale, industrielle ou artisanale, d'une exploitation agricole ou d'une profession non commerciale.

Taxe patronale et d'apprentissage (TPA)

Impôt payé par les personnes physiques et morales ainsi que des organismes qui paient des rémunérations à titre de traitements, indemnités, émoluments et salaires, et le cas échéant, qui accordent des avantages en nature. La TPA est due mensuellement par les employeurs.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Impôt indirect sur les dépenses de consommation payé par les entreprises sur les ventes ou les services rendus à des tiers. Dans la pratique, la TVA est payée par le consommateur et collectée par les entreprises qui participent au processus de production et de commercialisation, à concurrence d'un montant proportionnel au prix de vente hors taxe (HT). Le taux unique de 18% est applicable à toutes les opérations taxables.

La cession des terres du DFN donne lieu à l'établissement d'un titre de propriété, le Titre foncier (TF) : dont copie est délivrée au cessionnaire après paiement des droits et taxes dus et d'un prix de terrain. Elle est constatée par un arrêté de cession définitive du Ministre chargé des domaines (MINEFID). L'aliénation des terres du DFN est conditionnée par :

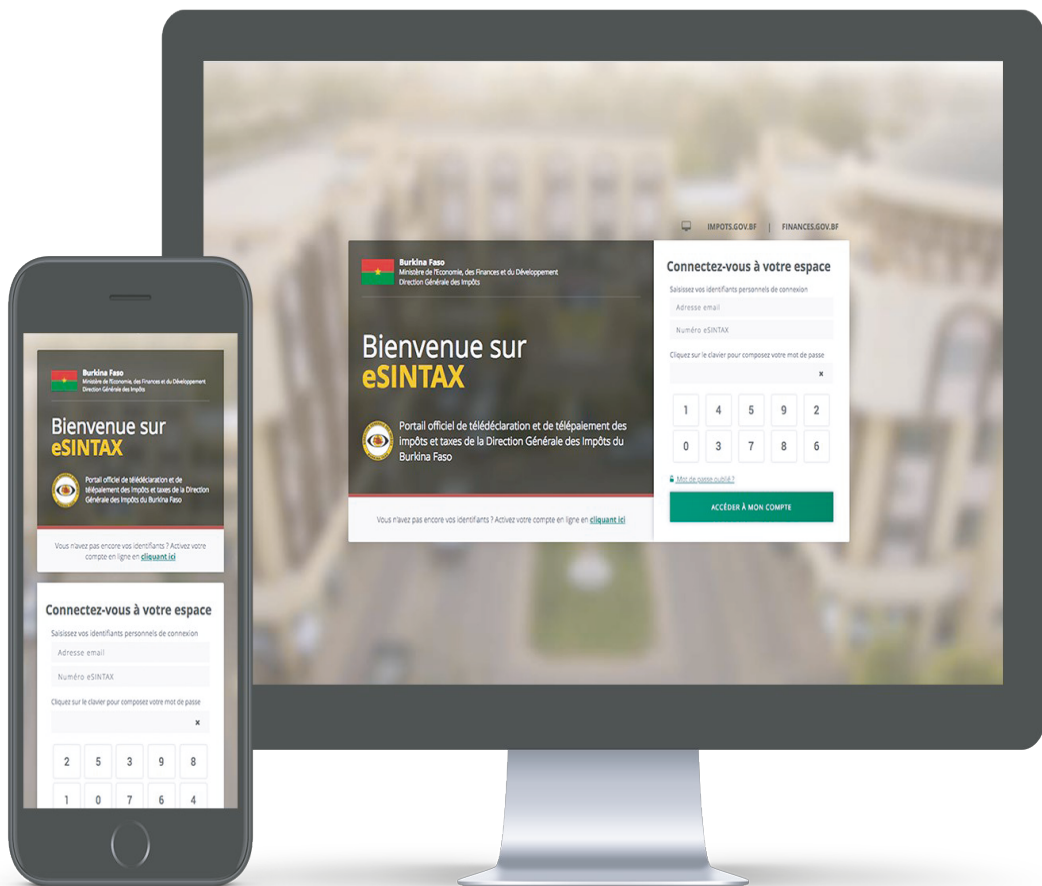
- la détention préalable par le cessionnaire de l'un des titres de jouissance permanent, c'est-à-dire le Permis urbain d'habiter, le Permis d'exploiter, l'Arrêté de mise à disposition, l'Arrêté de cession provisoire, l'APFR ;
- la réalisation d'une mise en valeur suffisante ;
- le paiement du prix du terrain

Titre minier

C'est un Acte réglementaire donnant la prérogative d'effectuer la recherche ou l'exploitation des substances minérales conformément aux dispositions du code minier. Sont des titres miniers le permis d'exploitation de grande ou de petite mine, le permis d'exploitation semi mécanisée de substance de mines, l'autorisation d'exploitation industrielle de substance de carrière et l'autorisation d'exploitation semi-mécanisée de substance de carrière.

Valeur ajoutée

Différence entre la production et les consommations intermédiaires. C'est la richesse produite par l'ensemble des unités de production.





La DGI au service du développement
économique et social